Plan conjoint des habitats de l'Est

PLAN DE MISE EN ŒUVRE 2015-2020

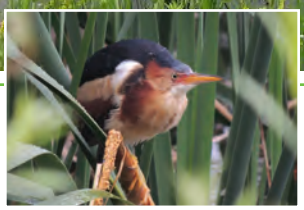

Des partenaires au service de la conservation des habitats de milieux humides et des habitats associés pour les oiseaux

EHJV Eastern Habitat Joint Venture

PCHE Le plan conjoint des habitats de l'est

Plan nord-américain de gestion de la sauvagine

North American Waterfowl Management Plan

Plan de Manejo de Aves Acuáticas Norteamérica

Photos de la couverture (du haut jusqu'en bas):

1 Milieux humides de l'Ontario/David MacLachlan
2 Petit Blongois/E. Buck et J. Bensette
3 Les enfants pris dans la beauté du marais Montamagny./Daniel Thibault
4 Râle de Virginie/T. Buchanan
5 Un marais salé dans les Maritimes/Margaret Campbell
6 Canard noir/J. Mills

RÉFÉRENCE RECOMMANDÉE :

Plan conjoint des habitats de l'Est. 2017. Plan de mise en œuvre du Plan nord-américain de gestion de la sauvagine 2015-2020 pour le Plan conjoint des habitats de l'Est. Rapport du Plan conjoint des habitats de l'Est. Environnement et Changement climatique Canada, Sackville, Nouveau-Brunswick, Canada.

TABLE DES MATIÈRES

Liste des tableaux iii

Liste des figures iii

RÉSUMÉ 1

PRÉFACE (PORTÉE ET FORMAT) 3

1. INTRODUCTION 4

Vision du PCHE 6

Mission du PCHE 6

Buts du PCHE (2015-2020) 6

Populations d'oiseaux 6

Habitat 7

Gens 7

Réalisations du PCHE 7

2. PLANIFICATION BIOLOGIQUE 9

Unités de planification biologique 9

Espèces d'oiseaux prioritaires 9

Espèces prioritaires : sauvagine 9

Espèces d'oiseaux prioritaires : autres oiseaux 10

Objectifs de population 12

Sauvagine 12

Autres oiseaux 14

Facteurs limitatifs 14

Liens entre les espèces et les habitats 16

Plan conjoint sur le canard noir 17

Plan conjoint des canards de mer 17

3. CONCEPTION AXÉE SUR LA CONSERVATION 18

Caractérisation et évaluation du paysage et de l'habitat 18

Outils d'aide à la décision 18

Aires prioritaires pour la sauvagine de Canards Illimités Canada (CIC) 18

Système de conservation de Conservation de la nature Canada 20

Programme de conservation de la nature d'Environnement et Changement climatique Canada 20

Objectifs en matière d'habitat 21

Progrès dans la réalisation des objectifs 23

4. MISE EN ŒUVRE TOUCHANT À L'HABITAT 24
Programmes et initiatives de conservation 24
Maintien de l'habitat (permanent, moyen et court terme) 24
Restauration de l'habitat (milieux humides et habitats associés) 25
Politiques d'utilisation des terres et de gestion des eaux 26
Gestion des biens associés à l'habitat 26
Planification de la conservation 27
Science 27
Communication, éducation et sensibilisation 28
Prévisions des dépenses 29
5. SURVEILLANCE 31
Suivi de la conservation 31
Programmes de surveillance des populations 31
Relevés pour d'autres oiseaux 31
Inventaire de la sauvagine de l'Est 37
6. DIMENSIONS HUMAINES 35
BIBLIOGRAPHIE 37
ANNEXES 38
Annexe 1 : Structure organisationnelle du Plan conjoint des habitats de l'Est 38
Annexe 2 : Espèces prioritaires par région de conservation des oiseaux (RCO) et dans le PCHE (adapté depuis les stratégies de RCO) 39
Annexe 3 : Autres espèces de sauvagine nicheuse prioritaires à l'échelle provinciale 46
Annexe 4 : Sommaires et objectifs en matière d'habitat du PCHE par province 47
Ontario 47
Québec 50
Nouveau-Brunswick 56
Nouvelle-Écosse 59
Île-du-Prince-Édouard 62
Terre-Neuve-et-Labrador 64
Annexe 5 : Activités prioritaires à l'échelle du PCHE et coûts associés par initiative et province. 68
Annexe 6 : Acronymes et abréviations 70

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1 : Contributions des partenaires du PCHE depuis sa création (du 1er janvier 1989 au 31 décembre 2014)...7
Tableau 2 : Réalisations des partenaires du PCHE en matière de conservation depuis sa création (du 1er janvier 1989 au 31 décembre 2014)... 8
Tableau 3 : Espèces prioritaires de sauvagine dans le cadre du PCHE (en ordre alphabétique) et pertinence saisonnière ... 11
Tableau 4 : Espèces de sauvagine prioritaires visées par le PCHE et objectifs de population actuels pour les espèces reproductrices par rapport aux objectifs révisés du PNAGS et aux estimations démographiques provenant de l'Inventaire de la sauvagine de l'Est... 13
Tableau 5 : Perte historique estimée de milieux humides, en hectares, dans la zone visée par le PCHE... 15
Tableau 6 : Types de couverture terrestre dans l'ensemble du territoire du PCHE, en hectares, selon l'information disponible ... 19
Tableau 7 : Objectifs de protection de l'habitat sur l'ensemble de la zone couverte par le PCHE pour la période de 2015 à 2020 par province (5 ans)... 22
Tableau 8 : Objectifs de restauration de l'habitat sur l'ensemble de la zone couverte par le PCHE pour la période de 2015 à 2020 par province (5 ans)... 23
Tableau 9 : Programmes prioritaires à l'échelle du PCHE et coûts connexes par initiative... 30
Tableau 10 : Objectifs en matière d'habitat et dépenses prévues pour l'Ontario de 2015 à 2020 ... 49
Tableau 11 : Sommaire des objectifs en matière d'habitat et dépenses prévues pour l'Ontario de 2015 à 2020..... 49
Tableau 12 : Objectifs en matière d'habitat et dépenses prévues pour le Québec de 2015 à 2020... 53
Tableau 13 : Sommaire des objectifs en matière d'habitat et dépenses prévues pour le Québec de 2015 à 2020 ... 55
Tableau 14 : Sommaire des objectifs en matière d'habitat et dépenses prévues pour le Nouveau-Brunswick de 2015 à 2020 ... 58
Tableau 15 : Sommaire des objectifs en matière d'habitat et dépenses prévues pour la Nouvelle-Écosse... 61
Tableau 16 : Sommaire des objectifs en matière d'habitat et dépenses prévues pour l'Île-du-Prince-Édouard de 2015 à 2020... 63
Tableau 17 : Sommaire des objectifs en matière d'habitat et dépenses prévues pour Terre-Neuve-et-Labrador de 2015 à 2020... 67

LISTE DES FIGURES

Figure 1 : Plans conjoints des habitats canadiens, y compris le Plan conjoint des habitats de l'Est... 5
Figure 2 : Zones cibles du PCHE, y compris les zones prioritaires de conservation et les régions de conservation des oiseaux (RCO)... 10
Figure 3 : Relevé de la population reproductrice de la sauvagine et de l'habitat montrant la zone de relevé de l'Est.....34
Figure 4 : Aires de conservation prioritaires de l'habitat du PCHE pour l'Ontario ... 47
Figure 5 : Aires de conservation prioritaires de l'habitat du PCHE pour Québec... 51
Figure 6 : Aires de conservation prioritaires de l'habitat du PCHE pour le Nouveau-Brunwick ... 56
Figure 7 : Aires de conservation prioritaires de l'habitat du PCHE pour la Nouvelle-Écosse... 59

Rivière Percival, North Enmore/Conservation de la nature Canada

Petit Blongois/E. Buck et J. Bensette

RÉSUMÉ

Depuis 1989, les partenaires du Plan conjoint des habitats de l'Est (PCHE) réalisent des projets de conservation des milieux humides dans l'Est du Canada. Le PCHE, l'un des 24 plans conjoints (21 plans conjoints d'habitats et 3 plans conjoints d'espèces) au Canada et aux États-Unis, et des douzaines de partenariats régionaux au Mexique sont réalisés dans le cadre du Plan nord-américain de gestion de la sauvagine (PNAGS) sur le continent – un partenariat international établi entre le Canada, les États-Unis et le Mexique pour conserver les milieux humides et les habitats associés au profit de la sauvagine et d'autres oiseaux migrateurs.

Le PCHE est le plus important plan conjoint de l'Amérique du Nord, avec près de trois millions de kilomètres carrés; il englobe le tiers de la masse terrestre du Canada, et les deux tiers de la population canadienne résident à l'intérieur de ses frontières. Le PCHE comprend six provinces (Ontario, Québec, Nouveau-Brunswick, Nouvelle-Écosse, Île-du-Prince-Édouard et Terre-Neuve-et-Labrador) et six régions de conservation des oiseaux (RCO) de l'Initiative de conservation des oiseaux de l'Amérique du Nord (ICOAN). Depuis sa création, plus de 500 millions de dollars ont été investis dans des projets d'habitat du PCHE afin de conserver ou de restaurer 26 millions d'hectares d'habitat de milieux humides et des habitats associés. Cela correspond à une superficie supérieure à celle de l'ensemble des Grands Lacs.

Le PCHE est le plus important plan conjoint de l'Amérique du Nord, avec près de trois millions de kilomètres carrés; il englobe le tiers de la masse terrestre du Canada, et les deux tiers de la population canadienne résident à l'intérieur de ses frontières.

Le Plan de mise en œuvre du PCHE (le Plan) décrit l'approche de partenariat du PCHE pour accomplir la vision de réalisation : « *Des paysages qui soutiennent des populations d'oiseaux en santé tout en procurant des avantages écologiques et économiques à la société* ». Il est conforme aux principes, aux objectifs et aux priorités du PNAGS, et il complète d'autres documents de planification qui sont actuellement accessibles ou pertinents à la planification de la conservation dans le PCHE (p. ex., stratégies pour les RCO et documents sur le rétablissement des espèces en péril). Le Plan vise les habitats de milieux humides et des habitats associés et les espèces de sauvagine qui s'y rattachent; d'autres groupes d'oiseaux font l'objet de discussions lorsque l'information les concernant est accessible. Les habitats et espèces prioritaires restants seront ajoutés dans les versions subséquentes du document. La période visée par le présent Plan s'étend du 1er janvier 2015 au 1er janvier 2020.

Plus de 30 p. 100 du PCHE vise des milieux humides, dont plus de 48 millions d'hectares de marais littoraux et d'eau douce. Il renferme des habitats importants, notamment des baies côtières, des marais salés, des marais en bordure de lacs, des milieux humides en plaine d'inondation et des milieux humides dans la forêt boréale. Les milieux humides du PCHE sont menacés par la perte, la dégradation et la conversion de l'habitat, et ces menaces sont aggravées par les changements climatiques. Dans certaines régions visées par le PCHE, le manque d'information disponible sur le nombre et la superficie des milieux humides est un facteur limitatif pour dresser le portrait réel de l'abondance et de la productivité de l'habitat.

Les programmes du PCHE sont axés sur des initiatives sur le terrain, comme la conservation et la restauration de l'habitat, qui avantagent la sauvagine. Ces programmes mettent l'accent sur la protection et la restauration des habitats clés qui présentent un risque élevé de perte ou de dégradation ou qui contribuent à la connectivité des habitats. Le PCHE a fixé un objectif quinquennal préliminaire de conservation et de restauration de 71 166 hectares d'habitats de milieux humides et d'habitat associés. Le coût quinquennal associé à cet objectif est estimé à 63 525 425 $ de coûts directs. En plus de la protection et de la restauration des habitats clés, le PCHE mettra également l'accent sur la gestion des propriétés qui ont été protégées au cours des 26 premières années du PCHE et sur la restauration des sites existants, afin de maximiser leur capacité de continuer à soutenir les valeurs de la sauvagine et de la biodiversité. Le coût estimatif sur cinq ans associé à la gestion de ces 458 482 hectares d'habitat s'élève à 11 038 500 $.

D'autres programmes du PCHE comprennent des initiatives d'intendance avec des propriétaires fonciers afin de modifier l'utilisation des terres au profit des milieux humides et de la sauvagine, et d'orienter la législation gouvernementale, y compris les politiques et les lois, au profit de la conservation, de la restauration et de la gestion des milieux humides. Ces activités moins coûteuses et plus vastes constituent un mécanisme rentable pour la conservation des populations de sauvagine à l'échelle plus large du PCHE. Le coût estimatif sur cinq ans pour l'exécution de ces programmes du PCHE est de 26 167 295 $.

Le PCHE est bien positionné, particulièrement en ce qui a trait à la mise en œuvre pour l'ensemble des oiseaux et des habitats, puisqu'il s'oriente vers l'atteinte des objectifs de 2020 relevés dans le présent document.

Le PCHE compte 13 espèces prioritaires de sauvagine qui ont été choisies en fonction des priorités continentales du PNAGS et de l'importance du rôle des milieux humides du PCHE dans le maintien des populations continentales. L'objectif du PCHE pour la sauvagine est de maintenir la population reproductrice actuelle à 1,5 million d'équivalents-couples nicheurs pour toutes les espèces prioritaires combinées. L'objectif de population pour le canard noir d'Amérique, l'espèce phare du PCHE, est fixé à 363 000 équivalents-couples nicheurs, ce qui est légèrement supérieur à la moyenne à long terme du PNAGS pour la période 1990-2014. Les objectifs en matière de population pour les autres espèces des milieux humides et les espèces migratrices et non migratrices des habitats associés qui sont très préoccupantes pour la conservation sont alignés sur ceux spécifiés dans les stratégies des régions de conservation d'oiseaux, les plans de rétablissement des espèces en péril et d'autres plans de conservation de groupes d'oiseaux.

Le PCHE est bien positionné, particulièrement en ce qui a trait à la mise en œuvre pour l'ensemble des oiseaux et des habitats, puisqu'il s'oriente vers l'atteinte des objectifs de 2020 relevés dans le présent document. Le Plan constitue le point de départ pour faire progresser le PCHE en vue d'une mise en œuvre pour l'ensemble des oiseaux. Dans une prochaine étape, le PCHE utilisera le Plan pour élaborer une approche à partenariats multiples en vue de la mise en œuvre d'actions prioritaires dans l'ensemble du paysage du PCHE. Le Plan doit être révisé et mis à jour tous les cinq ans.

Les enfants pris dans la beauté du marais Montamagny./Daniel Thibault

PRÉFACE (PORTÉE ET FORMAT)

Le Plan de mise en œuvre du PCHE (le Plan) est axé sur les milieux humides et la sauvagine et il comprend, lorsque l'information est disponible, la planification pour d'autres groupes d'oiseaux, comme les oiseaux aquatiques. Au fur et à mesure que la transition vers un Plan conjoint des habitats pour l'ensemble des oiseaux sera terminée, le Plan sera mis à jour pour tenir compte de tous les habitats et espèces prioritaires.

Le présent Plan répond aux « caractéristiques souhaitées pour les partenaires du Plan conjoint des habitats » relevées par le Comité du Plan nord-américain de gestion de la sauvagine (PNAGS) dans son document d'orientation de mars 2010 sur les rapports d'étape et l'approbation du Plan de mise en œuvre du Plan conjoint du PNAGS. Le format du Plan est conforme aux attentes techniques décrites dans ce document.

Grand Héron/Canards Illimités Canada

Râle de Virginie/T. Buchanan

1 INTRODUCTION

Le Plan conjoint des habitats de l'Est (PCHE) a été créé dans le cadre du Plan nord-américain de gestion de la sauvagine (PNAGS) afin de conserver les régions côtières d'eau douce et d'eau salée hautement prioritaires, les principaux réseaux estuariens (rivières) dans les zones agricoles productives et les habitats de milieux humides et des habitats associés qui présentent une utilisation importante par la sauvagine et d'autres oiseaux. Créé en 1989, le PCHE est un partenariat composé de ministères gouvernementaux à divers paliers, d'organismes non gouvernementaux, d'industries, d'intervenants universitaires et de propriétaires fonciers voués à la protection et à la restauration de milieux humides et des habitats associées de l'Est du Canada, ainsi que des populations d'oiseaux migrateurs et non migrateurs qui en dépendent (**annexe 1**).

Le PCHE (**figure 1**) s'étend sur six provinces, il englobe un tiers de la masse continentale du Canada, et les deux tiers de la population humaine du Canada habitent à l'intérieur de ses frontières. Il soutient 30 p. 100 des milieux humides du Canada, dont les pertes historiques se produisent généralement le long des côtes maritimes et lacustres (Maritimes et Grands Lacs), dans les grands réseaux fluviaux, comme le fleuve Saint-Laurent, et dans les zones agricoles productives.

Plusieurs documents de planification successifs du PNAGS ont guidé le PCHE depuis le Plan initial du PNAGS en 1986. Le plus récent, intitulé *Plan nord-américain de gestion de la sauvagine de 2012 – les gens au service de la conservation de la sauvagine et des milieux humides*[1], a établi les trois buts et objectifs suivants :

But 1 : Des populations de sauvagine abondantes et résilientes pour appuyer la chasse et à d'autres utilisations sans mettre en péril l'habitat (populations d'oiseaux)

> **Objectif 1 :** Maintenir les populations de canard nicheur aux moyennes à long terme (1990-2014), dans la zone de relevé de l'Est (ZRE) et, périodiquement, 2,7 millions ou plus de canards nicheurs dans la ZRE

But 2 : Des milieux humides et des habitats associés en quantité suffisante pour soutenir les populations de sauvagine aux niveaux souhaités, tout en offrant des lieux pour les loisirs et les services écologiques dont jouit la société (habitat)

> **Objectif 2 :** Conserver un système d'habitat capable de maintenir des populations moyennes de sauvagine à long terme, de soutenir périodiquement des populations abondantes et d'appuyer de façon constante les utilisateurs des ressources à des niveaux qui respectent les objectifs

1 Plan nord-américain de gestion de la sauvagine, 2012

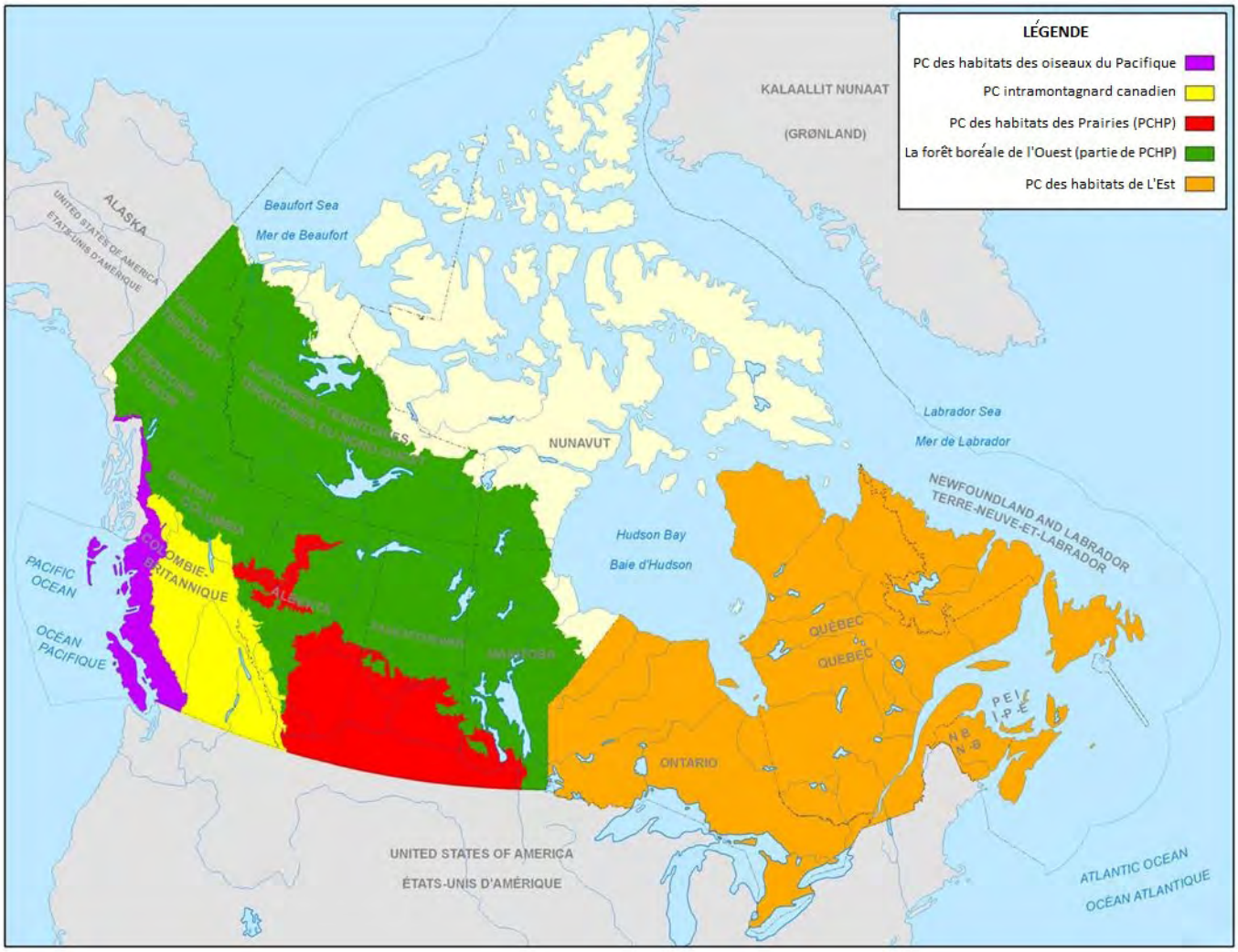

FIGURE 1

Plans conjoints des habitats canadiens, y compris le Plan conjoint des habitats de l'Est (doré)

But 3 : Des nombres croissants de chasseurs de sauvagine, d'autres agents de protection de la nature et de citoyens qui apprécient et soutiennent activement la conservation de la sauvagine et des milieux humides

> **Objectif 3 :** Accroître le soutien à la conservation de la sauvagine entre les différentes circonscriptions au moins aux niveaux observés au cours des deux dernières décennies

Le Plan quinquennal du PCHE (du 1er janvier 2015 au 1er janvier 2020) reflète l'orientation et les priorités de la révision de 2012 du PNAGS. Les buts en matière de populations et d'habitats de la sauvagine pour le PCHE ont été élaborés d'après les meilleures données scientifiques, opinions d'experts et données sur l'habitat dont on disposait. Les buts en matière de populations de sauvagine continuent de refléter le souhait d'atteindre, voire de dépasser, les niveaux de population équivalents à la moyenne des trois estimations les plus élevées enregistrées entre 1990 et 2005.

PCHE doivent s'efforcer d'améliorer continuellement l'efficacité des pratiques de conservation.

Le Plan suppose que les populations d'oiseaux limitées par la disponibilité des habitats bénéficieront de l'application de mesures de conservation appropriées dans l'Est du Canada. Même si chacune de ces mesures pourra contribuer à la quantité d'habitats conservés ou restaurés, le maintien d'une population limitée par l'habitat dépend des incidences positives cumulatives de tous les programmes de conservation, contrebalancées par les répercussions négatives de la modification des terres (p. ex., le développement humain). Il est probable que la dégradation de l'habitat de nombreuses espèces d'oiseaux dans la région visée par le PCHE se poursuive dans les lieux de reproduction et suivant la reproduction, peut-être seulement éclipsée par une perte directe de l'habitat. Par conséquent, les partenaires du PCHE doivent s'efforcer d'améliorer continuellement l'efficacité des pratiques de conservation.

VISION DU PCHE

Des paysages qui soutiennent des populations d'oiseaux stables tout en procurant des avantages écologiques et économiques à la société.

MISSION DU PCHE

Offrir une tribune où les organismes fédéraux et provinciaux et des organisations non gouvernementales collaborent à coordonner et à mettre en œuvre des initiatives efficaces de conservation de l'habitat des oiseaux dans l'Est du Canada.

Sarcelle d'hiver/Simon Dodsworth

BUTS DU PCHE (2015-2020)

POPULATIONS D'OISEAUX

Maintenir les populations de sauvagine aux effectifs moyens à long terme (1990-2014) en reconnaissant que les estimations annuelles des effectifs peuvent fluctuer selon les conditions de l'habitat des milieux humides et des habitats associés.

Les buts pour les autres espèces d'oiseaux migrateurs et non migrateurs des milieux humides (intérieures et côtières) et des habitas associés qui sont très préoccupants sur le plan de la conservation concordent avec ceux des stratégies de conservation pour les régions de conservation des oiseaux, des documents sur le rétablissement d'espèces en péril et des plans de conservation d'oiseaux.

HABITAT

Maintenir la capacité de charge de l'habitat dans l'Est du Canada à un niveau qui suffit au maintien des populations de la sauvagine et d'autres oiseaux migrateurs et non migrateurs durant les périodes de reproduction, de rassemblement et d'hivernage aux effectifs moyens à long terme (1990-2014).

GENS

Des programmes et des projets sont entrepris pour soutenir et représenter un nombre grandissant de chasseurs de sauvagine et d'autres agents de protection de la nature et de citoyens qui apprécient et appuient activement la conservation des populations d'oiseaux migrateurs et non migrateurs qui dépendent des milieux humides, ainsi que des habitats associés et des habitats côtiers connexes.

RÉALISATIONS DU PCHE

Plus de 503 millions de dollars canadiens (en espèces et en nature) ont été investis dans des projets d'habitat du PCHE entre le 1er janvier 1989 et le 31 décembre 2014 (**tableau 1**). Il en est résulté la protection (y compris l'intendance) ou la restauration de plus de 26,7 millions d'hectares d'habitat de milieux humides et des habitats associés (**tableau 2**).

TABLEAU 1
Contributions des partenaires du PCHE depuis sa création (du 1er janvier 1989 au 31 décembre 2014)[a]

Source	Total (1989-2014)
États-Unis	
Gouvernement fédéral	95 095 467 $
Toutes, à l'exception du gouvernement fédéral	84 706 151 $
Canada	
Gouvernement	175 538 434 $
À but non lucratif	147 295 272 $
Non précisée	676 078 $
TOTAL	**503 310 968 $**

a Source : Canadian National Tracking System, 6 septembre 2017

La protection de l'habitat désigne les propriétés acquises par des partenaires ou lorsqu'un partenaire a conservé une servitude permanente, ou qu'il a conclu une entente à court terme (moins de 10 ans) ou à long terme avec le propriétaire foncier (de 10 à 99 ans). Les aires d'intendance sont considérées comme des zones de maintien de l'habitat et elles comprennent les zones où les propriétaires fonciers privés (ou les municipalités ou les sociétés) ont adopté volontairement des pratiques promues par les partenaires d'un Plan conjoint. La restauration de l'habitat peut avoir lieu la même année où l'habitat est maintenu ou dans les années subséquentes.

TABLEAU 2

Réalisations des partenaires du PCHE en matière de conservation depuis sa création (du 1er janvier 1989 au 31 décembre 2014)[a]

Initiative	Dépenses	Acres	Hectares
Protection de l'habitat	280 763 768 $	66 158 375	26 773 344
À court terme (< 10 ans)	63 008 730 $	64 773 648	26 212 965
À moyen terme (de 10 à 99 ans)	4 598 361 $	332 240	134 453
Permanent	211 848 919 $	1 092 487	442 114
Restauration de l'habitat	82 507 827 $		244 748
Habitats associés	10 092 978 $	350 035	141 654
Milieux humides	72 414 849 $	254 714	103 094
Gestion (biens associés à l'habitat)	40 856 927 $	1 690 369	684 068
Sciences – Plan conjoint des habitats	18 705 825 $	-	-
Politiques d'utilisation des terres et de gestion des eaux	10 626 876 $	-	-
Communication et sensibilisation	13 362 645 $	-	-
Planification de la conservation	45 331 145 $	-	-
TOTAL[b]	**490 897 255 $**	**66 158 375**	**26 773 344**

a Source : Canadian National Tracking System, 6 septembre 2017

b Les hectares d'habitat protégé, restaurés et gérés ne sont pas cumulatifs. Ils sont d'abord sécurisés, puis mis en valeur et ensuite placés sous gestion, le cas échéant.

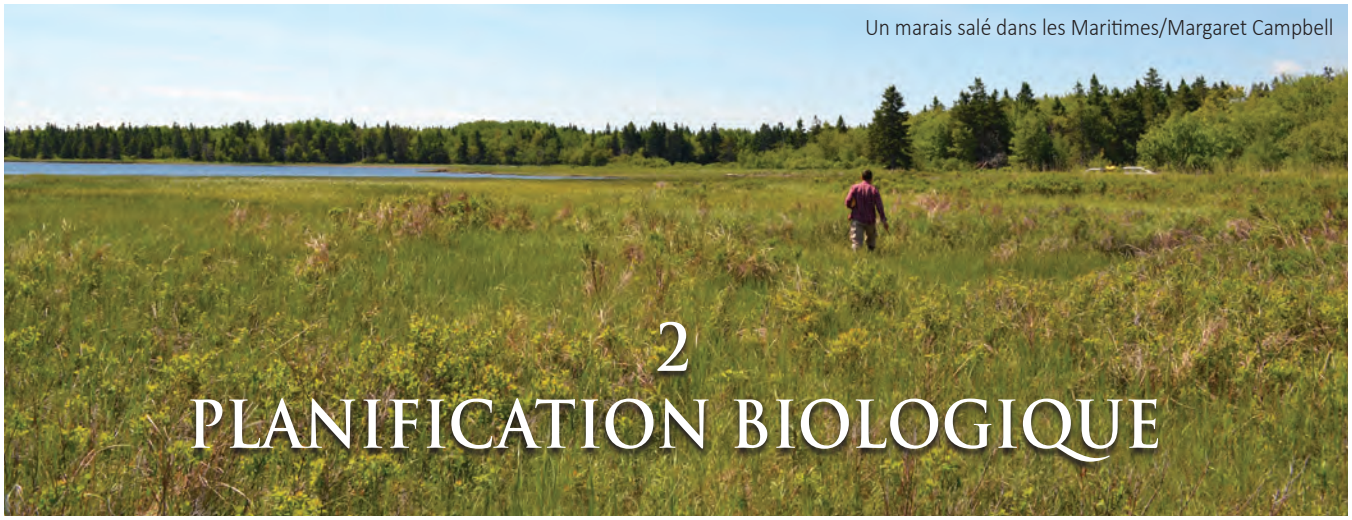
Un marais salé dans les Maritimes/Margaret Campbell

2 PLANIFICATION BIOLOGIQUE

UNITÉS DE PLANIFICATION BIOLOGIQUE

Le PCHE couvre six provinces et six régions de conservation des oiseaux (RCO 3, 7, 8, 12, 13 et 14) (**figure 2**). En raison de la nature et de la taille du PCHE, six zones de planification (et unités de rapport) ont été désignées sur une basse géographiques par province. Dans chaque zone de planification (ou province), les partenaires du Plan conjoint ont déterminé des secteurs clés du programme où les activités sont concentrées. Pour de plus amples renseignements sur la façon dont ces secteurs clés du programme ont été déterminés, veuillez consulter les résumés provinciaux individuels (**Annexe 4**).

ESPÈCES D'OISEAUX PRIORITAIRES

Les espèces d'oiseaux peuvent généralement être divisées en quatre groupes :

1) la sauvagine (oies, canards et cygnes)
2) les oiseaux aquatiques (oiseaux de mer, oiseaux aquatiques côtiers, échassiers et oiseaux de marais)
3) les oiseaux de rivage
4) les oiseaux terrestres (espèces qui ont principalement des cycles vitaux terrestres)

La diversité des types d'habitats dans la zone visée par le PCHE et leur emplacement géographique contribue à l'importance de cette région pour de nombreuses espèces de sauvagine migratrice et d'autres espèces d'oiseaux pour la reproduction, la migration et les habitats de halte migratoire ou d'hivernage.

ESPÈCES PRIORITAIRES : SAUVAGINE

L'Est du Canada est une importante zone de production de sauvagine pour plusieurs espèces d'importance continentale. Le PCHE soutient un grand nombre d'espèces de sauvagine nicheuses, migratrices et hivernantes qui utilisent les voies migratoires de l'Atlantique et du Mississippi. Les espèces de sauvagine prioritaires dans l'ensemble de la zone visée par le PCHE ont été déterminées au cours d'un forum scientifique organisé en juillet 2006. Les espèces de sauvagine prioritaires ont été établies selon des facteurs comme les préoccupations en matière de conservation à l'échelle continentale, l'importance de chaque région pour le cycle de vie d'une espèce et sa répartition continentale, les tendances démographiques ainsi que le niveau de menace pour une espèce donnée (**tableau 3**). Le canard noir est l'espèce clé du PCHE; 95 p. 100 de sa population continentale se reproduit dans la

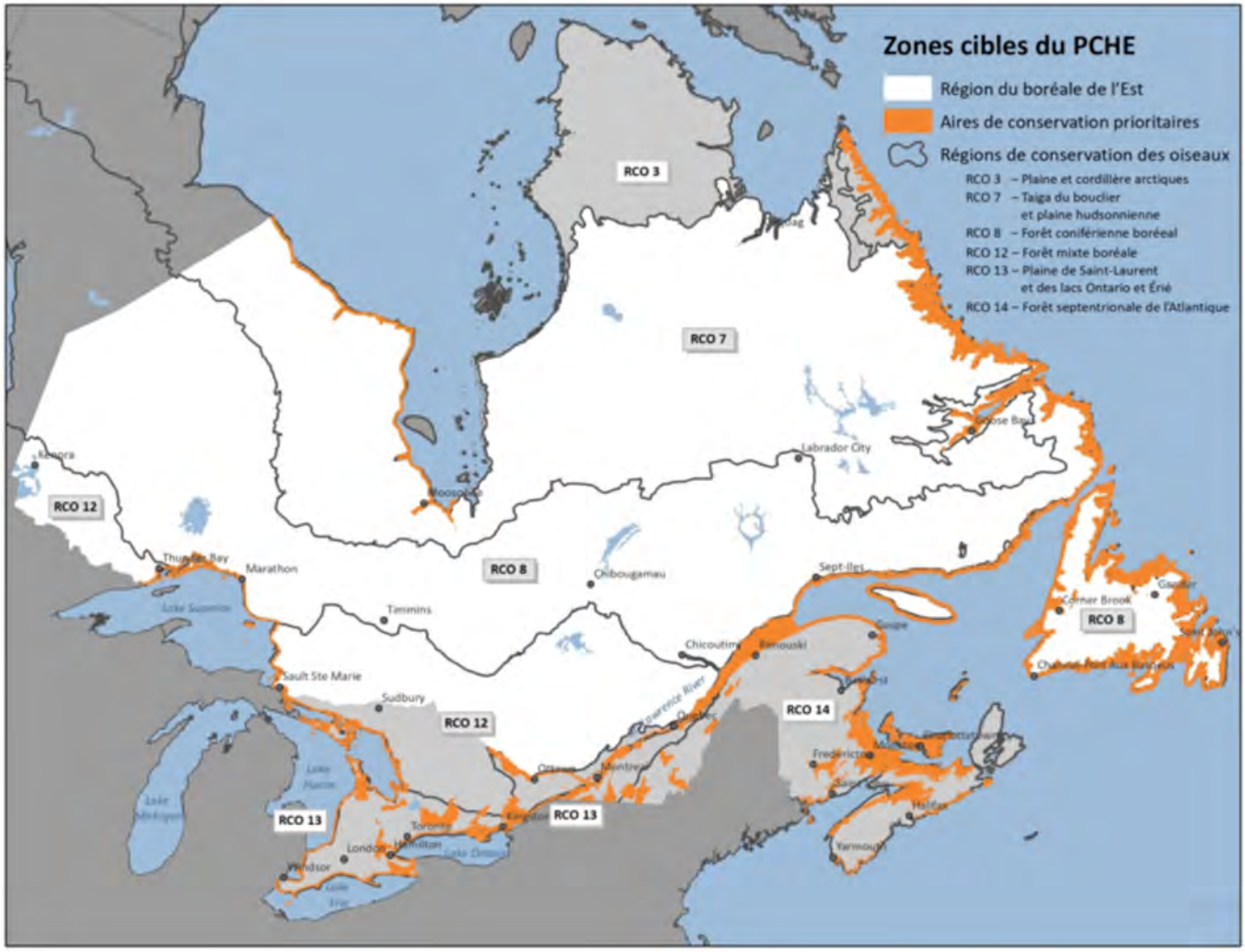

FIGURE 2

Zones cibles du PCHE, y compris les aires de conservation prioritaires et les régions de conservation des oiseaux (RCO)

zone visée par le PCHE, tout comme 80 p. 100 de la population continentale de l'eider à duvet (race méridionale) qui s'y reproduit. En plus de ces espèces prioritaires du PCHE, des espèces prioritaires à l'échelle provinciale ont aussi été déterminées lors de consultations avec des biologistes de la sauvagine provenant d'organisations partenaires du PCHE. Ces espèces comprennent la sarcelle à ailes bleues, le canard branchu, le garrot à œil d'or et le harle couronné (**annexe 3**). Les espèces de sauvagine prioritaires du PCHE seront mises à jour dans la prochaine version du Plan.

ESPÈCES D'OISEAUX PRIORITAIRES : AUTRES OISEAUX

En réponse aux préoccupations suscitées par le déclin des populations de nombreuses espèces d'oiseaux, le Canada, le Mexique et les États-Unis ont créé l'Initiative de conservation des oiseaux de l'Amérique du Nord (ICOAN) en 1999. Pour faciliter la conservation des oiseaux, les partenaires ont déterminé que les régions de conservation des oiseaux (RCO) devaient servir de régions dans lesquelles une planification biologique serait effectuée. Il y a 12 RCO au Canada, dont plusieurs ont été divisées en sous-régions.

TABLE 3
Espèces prioritaires de sauvagine dans le cadre du PCHE (en ordre alphabétique) et pertinence saisonnière

Espèce	Pertinence saisonnière		
	Reproduction (É)	Rassemblement (É)	Hivernage (H)
Arlequin plongeur, population de l'Est	X		X
Bernache du Canada, population de l'Atlantique	X	X	
Bernache du Canada, population de l'Atlantique Nord	X	X	X
Bernache du Canada, population de la vallée du Mississippi	X		
Bernache du Canada, population du Sud de la baie James	X	X	
Bernache du Canada, population résidente	X	X	
Canard colvert	X	X	
Canard noir	X	X	X
Cygne siffleur		X	
Eider à duvet (*borealis*)	X	X	X
Eider à duvet (*dresseri*)	X	X	X
Fuligule à collier	X		
Garrot d'Islande, population de l'Est	X		X
Grande oie des neiges		X	
Harelde kakawi			X
Macreuse à bec jaune	X	X	
Petit fuligule		X	X
Sarcelle à ailes vertes	X	X	

En 2008, pour s'acquitter de ses obligations envers l'ICOAN, Environnement et Changement climatique Canada (ECCC) a entrepris l'élaboration de stratégies de conservation pour chacune des RCO du Canada. Vingt-cinq ont été élaborées, dont 16 sont mises en œuvre dans le cadre du PCHE[2]. Il y a plus de stratégies de conservation que de RCO parce qu'une stratégie a été élaborée pour chaque RCO dans une province et un territoire. L'objectif des stratégies de conservation des RCO est de fournir une vue d'ensemble complète des besoins de conservation divisés en quatre groupes : les oiseaux terrestres, les oiseaux de rivage, les oiseaux aquatiques et la sauvagine. Chaque stratégie comprend une liste des espèces d'oiseaux prioritaires et une évaluation des menaces qui pèsent sur la RCO. Dans le cadre des 16 stratégies sous-régionales des RCO du PCHE, un total de 248 espèces prioritaires ont été relevées (**annexe 2**), dont 38 espèces de sauvagine, et elles comprennent les 13 espèces prioritaires du PCHE. Les principales menaces qui pèsent sur les oiseaux susmentionnés sont les changements climatiques, la perte, la dégradation ou la fragmentation de l'habitat, l'utilisation des terres (y compris l'extraction des ressources) et, pour certaines espèces, les connaissances limitées sur leur répartition.

Les mesures de conservation de la sauvagine se sont concentrées sur le maintien de la quantité et de la qualité des habitats qui profitent à d'autres espèces d'oiseaux dépendant des milieux humides.

2 Environnement et Changement climatique Canada, 2017

Le PCHE est déterminé à jouer un rôle de premier plan dans la mise en œuvre de la conservation de tous les oiseaux. À l'heure actuelle, des sous-ensembles des espèces d'oiseaux prioritaires, autres que les 13 espèces de sauvagine prioritaires du PCHE, n'ont pas encore été déterminés pour le PCHE. Les mesures de conservation de la sauvagine se sont concentrées sur le maintien de la quantité et de la qualité des habitats qui profitent à d'autres espèces d'oiseaux dépendant des milieux humides. Par exemple, la protection des milieux humides côtiers est importante pour de nombreux oiseaux de rivage, et les politiques relatives à ces milieux humides protégeront les secteurs qui sont d'une importance cruciale pour les oiseaux aquatiques et d'autres espèces sauvages, et la mise en œuvre des bonnes pratiques de gestion de la biodiversité dans le paysage agricole profitera aux oiseaux terrestres. À l'aide d'outils comme les Normes ouvertes pour la pratique de la conservation et Miradi, les partenaires du PCHE chercheront à déterminer des sous-ensembles d'espèces d'oiseaux prioritaires pour le PCHE, autres que la sauvagine. La gestion de ces espèces et de leurs habitats sera intégrée dans la prochaine version du Plan.

OBJECTIFS DE POPULATION

SAUVAGINE

L'Est du Canada est une importante zone de production de sauvagine pour de nombreuses espèces d'importance continentale. Depuis 1990, des relevés systématiques de la sauvagine ont été effectués dans l'Est du Canada (voir la section 5 sur la surveillance). En 2006, des objectifs de population sur 10 ans ont été fixés pour les 13 espèces hautement prioritaires, d'après la moyenne des trois plus grands dénombrements obtenus dans le cadre de relevés effectués entre 1996 et 2005 (**tableau 4**). La méthodologie complète employée pour élaborer les objectifs de population du PCHE est décrite dans un rapport technique du PCHE intitulé *Methods used to determine population baselines and objectives for the Eastern Habitat Joint Venture Implementation and Evaluation Plans 2007-2012* (en anglais seulement)[3]. La plupart des objectifs pour les espèces prioritaires ont été fixés en vue de maintenir des populations stables mais, dans certains cas, les objectifs prévoient de légères augmentations. Les objectifs de population portaient principalement sur les espèces de sauvagine pour lesquelles les partenaires du PCHE sont responsables de la surveillance, de la conservation ou du rétablissement des populations à un niveau acceptable, ainsi que de fournir, de maintenir ou de gérer l'habitat dont ces populations dépendent. D'autres espèces de sauvagine n'ont pas été visées expressément, car elles n'étaient pas considérées comme hautement prioritaires à des fins de conservation, comme celles figurant au **tableau 4**. L'exclusion de ces autres espèces ne signifie pas qu'elles sont moins valables, mais plutôt que l'on considère leurs populations comme robustes ou acceptables, que leurs tendances démographiques donnent à penser qu'aucune autre mesure de conservation n'est requise ou que leur présence dans le PCHE n'est que secondaire par rapport à leur principale aire de répartition continentale. Pour les espèces qui ont été incluses dans d'autres programmes de conservation pour lesquels il existe des plans de gestion, les objectifs de population établis dans ces plans ont été adoptés.

Dans le cadre du PCHE, le but global actuel en matière de population pour la sauvagine est fixé à 1,5 million d'équivalents-couples nicheurs pour les espèces prioritaires du PCHE.

Le but à long terme énoncé dans la révision du PNAGS de 2012, soit 2,7 millions de canards reproducteurs dans la ZRE, qui comprend le PCHE, est considéré comme un objectif ambitieux pour la gestion de la sauvagine compte tenu des pressions économiques, environnementales, foncières et sociales actuelles[4]. Dans le cadre du PCHE, le but global actuel en matière de population pour la sauvagine est fixé à 1,5 million d'équivalents-couples nicheurs pour les espèces prioritaires du PCHE. Les estimations de la ZRE pour la période 2010-2014 indiquent que les populations de canard noir d'Amérique demeurent inférieures aux buts de population du PNAGS de 2012 et que les mesures de

3 Bolduc, F. et al. 2008
4 Plan nord-américain de gestion de la sauvagine, 2014

conservation élaborées visent à atteindre le but du Plan du PCHE d'augmenter la population de 77 000 équivalents-couples nicheurs (ECN). Comme les préoccupations de gestion sont différentes pour la bernache du Canada et l'oie des neiges, les objectifs ont été élaborés en vue de réduire considérablement les populations. Ainsi, le but pour les bernaches du Canada résidentes en Ontario est de réduire la population de 50 p. 100. Les populations de bernache du Canada de l'Atlantique et de l'Atlantique Nord sont des oiseaux importants pour les chasseurs dans la voie migratoire de l'Atlantique, et elles nichent exclusivement dans la région du PCHE.

TABLEAU 4

Espèces de sauvagine prioritaires visées par le PCHE et objectifs de population actuels pour les espèces reproductrices par rapport aux objectifs révisés du PNAGS et aux estimations démographiques provenant de l'Inventaire de la sauvagine de l'Est

Espèces prioritaires visées par le PCHE et objectifs de population pour les espèces reproductrices de sauvagine prioritaires		Buts révisés du PNAGS – Zone de relevé de l'Est incluse dans le PCHE	Estimations démographiques – Zone de relevé de l'Est incluse dans le PCHE	Estimations démographiques – Zone de relevé de l'Est incluse dans le PCHE
Espèce	Objectifs actuels du PCHE (couples reproducteurs[a])	Moyenne à long terme (1990-2014)	Population moyenne (1990-2014)[c]	Population moyenne (2010-2014)
Canard noir	363 000	628 000	618 000	589 600
Canard colvert	232 800	409 000	392 000	425 200
Sarcelle à ailes vertes	80 400	263 000	256 000	258 400
Fuligule à collier	184 400	515 000	490 000	527 600
Petit fuligule	-	-	-	-
Harelde kakawi	-	-	-	-
Arlequin plongeur – population de l'Est	-	-	-	-
Garrot d'Islande – population de l'Est	-	433 000[b]	-	-
Macreuse à bec jaune	-	-	-	-
Eider à duvet – *dresseri*	128 500	-	-	-
Eider à duvet – *borealis*	25 700	-	-	-
Cygne siffleur	-	-	-	-
Grande oie des neiges	-	-	-	-
Bernache du Canada – population de l'Atlantique	150 000	-	-	-
Bernache du Canada – population de l'Atlantique Nord	69 000	-	-	-
Bernache du Canada – population du Sud de la baie James	50 000	-	-	-
Bernache du Canada – population de la vallée du Mississippi	187 500	-	-	-
Bernache du Canada – population résidente	55 000	-	-	-
TOTAL	**1 526 300**			

a Équivalents-couples nicheurs
b MLT pour tous les garrots
c Les estimations démographiques de la ZRE ne sont pas disponibles pour l'ensemble des espèces

Dans le cadre de la révision du PNAGS de 2012[5], le Comité du plan du PNAGS a publié ses objectifs révisés en septembre 2014 pour les populations de sauvagine. Plutôt que de fonder les objectifs de population de sauvagine sur les données de référence des années 1970, comme le prévoyaient les plans antérieurs, l'Équipe de soutien scientifique nationale (ESSN) et les auteurs du plan révisé du PNAGS ont élaboré des objectifs actualisés pour tous les Plans conjoints, qui seraient chacun responsables d'une partie de ces objectifs en fonction de l'espèce et de la zone visée. Compte tenu de la nature dynamique des populations de sauvagine (et des habitats de milieux humides dont elles dépendent), tant les moyennes à long terme (MLT) de chacune des espèces que les effectifs périodiques totaux serviront de double objectif pour les populations de sauvagine. Les objectifs de population pour les 13 espèces prioritaires au sein du PCHE seront mis à jour dans le Plan de mise en œuvre 2020-2025.

AUTRES OISEAUX

Dans l'ensemble, de 1970 à 2010, les populations d'oiseaux nicheurs au Canada ont diminué, les populations d'oiseaux de rivage et d'oiseaux terrestres affichant un déclin important. Il existe toutefois des variations entre les régions du PCHE et entre les groupes d'espèces de ces régions[6].

Les objectifs de population pour les autres espèces des milieux humides (intérieures et côtières) et les espèces migratrices et non migratrices des habitats associés qui sont très préoccupantes pour la conservation concordent avec ceux spécifiés dans les stratégies de conservation pour les régions de conservation des oiseaux, les documents sur le rétablissement des espèces en péril et les plans de conservation de groupes d'oiseaux.

Pour le moment, des objectifs de population n'ont pas encore été établis pour ces sous-ensembles des espèces d'oiseaux prioritaires, pour le PCHE. Ces autres espèces seront abordées et intégrées dans le prochain Plan de mise en œuvre au fur et à mesure que le PCHE progressera dans la réalisation de ses objectifs de conservation de tous les oiseaux.

FACTEURS LIMITATIFS

Plus de 65 p. 100 des milieux humides côtiers du Canada atlantique ont été perdus en raison de l'empiétement ou de l'influence humaine. Plus de 45 000 kilomètres de rives de cours d'eau et d'habitats de milieux humides connexes ont été modifiés dans les bassins hydrographiques du PCHE. La colonisation européenne a commencé dans les années 1600 et, vers les années 1900, elle a entraîné une perte importante de milieux humides côtiers (marines et fluviales) et d'eau douce. La perte a été particulièrement accentuée dans les zones agricoles adjacentes à la plus forte densité humaine. On estime que 70 p. 100 des milieux humides historiques du Sud du Québec (vallée du fleuve Saint-Laurent)[7] ont été perdus pour l'agriculture et que, dans les années 1980, 68 p. 100 des milieux humides du Sud de l'Ontario avaient été convertis aux fins d'autres utilisations[8,9].

Le PCHE vise à prévenir d'autres pertes en appliquant des principes scientifiques éprouvés et une approche de partenariat à l'échelle du paysage dans la mise en oeuvre des programmes et des projets de conservation.

Tous les changements du paysage n'ont pas été négatifs. Les changements dans les pratiques d'utilisation des terres ont accru la disponibilité de nourriture pour de nombreuses espèces pendant la période de migration et d'hivernage, et les zones d'eau libre créées par l'activité humaine ont permis d'accroître les aires d'hivernage.

5 Plan nord-américain de gestion de la sauvagine, 2012
6 Initiative de conservation des oiseaux de l'Amérique du Nord – Canada, 2012
7 Pellerin et Poulin, 2013
8 Canards Illimités Canada, 2010
9 Ministère des Richesses naturelles et des Forêts de l'Ontario, 2016

TABLEAU 5

Perte historique estimée de milieux humides, en hectares, dans la zone visée par le PCHE

Province	Superficie historique estimée de milieux humides (hectares)	Perte estimée de milieux humides (hectares)	Superficie estimée des milieux humides restants (hectares)
Sud de l'Ontario	2 026 591	1 465 745	560 844
Sud du Québec (Basses-terres du Saint-Laurent)	1 052 183	733 774	318 408
Nouveau-Brunswick	-	-	391 301
Nouvelle-Écosse	-	-	377 522
Île-du-Prince-Édouard	-	-	36 118
Terre-Neuve-et-Labrador	-	-	12 535 951
Forêt boréale de l'Est[a]	-	-	78 175 356

a Ces hectares ne sont pas cumulatifs puisque la forêt boréale comprend l'ensemble de Terre-Neuve-et-Labrador et des parties de l'Ontario et du Québec.

La perte historique de milieux humides à l'intérieur des limites du PCHE a été importante – jusqu'à 90 p. 100 dans certaines zones prioritaires – et elle se poursuit encore à ce jour (**tableau 5**). Le PCHE vise à prévenir d'autres pertes en appliquant des principes scientifiques éprouvés et une approche de partenariat à l'échelle du paysage dans la mise en œuvre des programmes et des projets de conservation.

Le Plan est fondé sur l'hypothèse que la population globale de sauvagine est limitée par la disponibilité d'un habitat convenable (reproduction, haltes migratoires et hivernage). La perte et la dégradation des milieux humides continuent de menacer les espèces qui dépendent de ces habitats. Dans de nombreuses zones urbaines et agricoles, les milieux humides ont été réduits à une fraction de leur superficie d'origine. Bien que la menace de perte de milieux humides demeure élevée dans les régions peuplées du Sud de l'Ontario et du Québec, le taux de perte de milieux humides dans le Sud de l'Ontario a diminué au cours des dix dernières années en raison des efforts accrus de conservation et de l'adoption de politiques efficaces. Les pertes ont également été en grande partie réduites dans les provinces maritimes par suite de l'adoption de lois provinciales rigoureuses sur la protection des milieux humides.

Les répercussions des changements climatiques dans l'ensemble du paysage du PCHE sont de plus en plus évidentes. Les marais côtiers étouffés par les espèces envahissantes, les inondations et l'érosion des côtes ne sont que quelques-unes des façons dont les changements climatiques affectent les populations fauniques de l'Est du Canada et leurs habitats. Les partenaires du PCHE doivent comprendre les conséquences des changements climatiques – cette nécessité devient de plus en plus un thème général pour une grande partie de la planification, de la mise en œuvre et de l'évaluation du Plan conjoint.

On s'attend à ce que les précipitations et les ondes de tempête deviennent plus graves et erratiques au cours des prochaines décennies. En amont des zones habitées et le long de nos systèmes côtiers, les ouvrages de régulation des eaux de Canards Illimités Canada (CIC) sont conçus pour aider à tenir compte des effets prévus des crues éclair, de la sécheresse et de l'érosion côtière. Toutefois, la perte importante de milieux humides dans le paysage a aggravé les effets des phénomènes météorologiques extrêmes tant sur les propriétaires fonciers ruraux que les citadins. CIC a collaboré avec la Credit Valley Conservation Authority et le ministère des Richesses naturelles de l'Ontario pour étudier la valeur économique des milieux humides afin de réduire les inondations dans le Sud de l'Ontario. L'étude, menée par l'Intact

CIC a collaboré avec la Credit Valley Conservation Authority et le ministère des Richesses naturelles de l'Ontario pour étudier la valeur économique des milieux humides afin de réduire les inondations dans le Sud de l'Ontario.

Centre for Climate Change Adaptation de l'Université de Waterloo, a évalué le rôle des milieux humides sur deux sites du Sud de l'Ontario, soit un site urbain et un site rural. L'étude a analysé les inondations majeures dans deux conditions : 1) les milieux humides qui ont été laissés à l'état naturel et 2) les milieux humides qui ont été perdus en raison du développement. Les résultats sont clairs : en laissant les zones humides dans leur état naturel, les coûts financiers des inondations peuvent être réduits de 29 p. 100, ou 3,6 millions de dollars, en milieu rural, et jusqu'à 38 p. 100, ou 51,1 millions de dollars, en milieu urbain[10].

Le long de la côte, les collectivités et les infrastructures sont menacées par l'élévation du niveau de la mer et les ondes de tempête associées à des tempêtes plus fréquentes et plus violentes. Les milieux humides côtiers le long de la côte de l'Atlantique, du fleuve Saint-Laurent et des Grands Lacs jouent un rôle essentiel pour atténuer l'impact de ces tempêtes.

Des efforts considérables sont en cours pour cartographier et évaluer l'ampleur des répercussions de l'élévation du niveau de la mer sur les collectivités côtières du PCHE.

Des efforts considérables sont en cours pour cartographier et évaluer l'ampleur des répercussions de l'élévation du niveau de la mer sur les collectivités côtières du PCHE. Par exemple, des universités et des organismes gouvernementaux locaux ont dirigé des projets qui utilisent la détection et la télémétrie par la lumière (LiDAR) pour cartographier un certain nombre d'aires de conservation prioritaires de CIC dans les Maritimes, comme la partie supérieure de la baie de Fundy, le détroit de Northumberland et toute la province de l'Île-du-Prince-Édouard. Les cartes montrent les paysages, les infrastructures et les collectivités très sensibles à l'élévation du niveau de la mer et aux ondes de tempête[11]. Les résultats des études et de la Collaboration pour l'adaptation régionale de l'Atlantique suggèrent que les collectivités côtières devraient utiliser de multiples approches d'adaptation aux changements climatiques pour réduire les répercussions des changements climatiques par le biais de politiques et de plans, d'évaluations des vulnérabilités et d'options d'adaptation. Certaines options comprennent le déplacement d'une partie ou de la totalité de l'infrastructure existante actuellement située près de la côte plus à l'intérieur des terres (comme les routes et les voies ferrées), la conservation des marais salés existants, la restauration de nouveaux marais salés et la protection des zones tampons des habitats associés[12]. C'est pourquoi CIC a concentré ses efforts de protection des côtes sur l'achat de marais salés existants et des bandes tampons des habitats associés. Une bande tampon des habitats associés offre une zone de migration des marais salés vers l'intérieur des terres à mesure que le niveau de la mer monte. CIC s'est également concentré sur la reconnaissance de sites potentiels pour la restauration des milieux humides côtiers dégradés.

LIENS ENTRE LES ESPÈCES ET LES HABITATS

L'objectif du programme scientifique et de surveillance du PCHE est de travailler sans relâche à l'amélioration des résultats des investissements sur les mesures de conservation. De solides connaissances scientifiques et une approche fondée sur le partenariat sont au cœur de la planification, de la mise en œuvre et de l'évaluation. Le PCHE collabore avec le Plan conjoint sur le canard noir (PCCN) et le Plan conjoint des canards de mer (PCCM) en ce qui a trait aux liens entre les habitats et les espèces. En établissant des liens entre les conditions de l'habitat et les tendances propres aux populations d'oiseaux et en intégrant d'autres modifications environnementales et du paysage qui ont un impact sur les oiseaux dans la planification, les biologistes sont en mesure de déterminer la meilleure utilisation possible des ressources de conservation afin d'appliquer les meilleures mesures.

PLAN CONJOINT SUR LE CANARD NOIR

Le Plan conjoint du Canard noir (PCCN), le premier plan conjoint pour une espèce dans la cadre de PNAGS, a été créé en 1989. Il est un programme fondé sur le partenariat de conservation comprenant les gouvernements fédéraux, provinciaux, états et des organisations non gouvernementales, canadiennes et américaines. Le but du

10 Moudrak, N.; Hutter, A.M.; Feltmate, B. 2017
11 http://www.rncan.gc.ca/environnement/ressources/publications/impacts-adaptation/rapports/evaluations/2008/10254
12 Atlantic Climate Adaptation Solutions Association (May 2017) https://atlanticadaptation.ca/en/content/adaptation

PCCN consiste à diriger une approche coordonnée de la surveillance, recherche, et communication, programme qui vise à gérer les canards noirs dans l'ensemble de ses aires de reproduction originale relevée qui comprend le PCHE.

Le canard noir est l'espèce clé du PCHE; 95 p. 100 de sa population continentale se reproduit dans la région visée par le PCHE, et il s'agit d'une espèce qui fait l'objet d'une gestion internationale. On trouve le canard noir dans les marais d'eau salée, les réservoirs d'eau douce et saumâtre, les marais riverains et estuariens, les milieux humides boisés, les lacs peu profonds, les zones riveraines et les tourbières boréales dans tout le paysage du PCHE. La conservation de l'habitat et la gestion de l'habitat du canard noir sont des éléments essentiels de la conservation du canard noir dans le PCHE[13]. Les partenaires du PCHE s'efforcent de maintenir des habitats de milieux humides et des habitats associés de haute qualité qui soutiennent des populations saines et abondantes de canards noirs ainsi que d'autres oiseaux migrateurs. Ces mesures représentent un effort concentré pour rétablir les populations de canard noir et leur habitat pour l'ensemble du PCHE.

Les partenaires du PCHE s'efforcent de maintenir des habitats de milieux humides et des habitats associés de haute qualité qui soutiennent des populations saines et abondantes de canards noirs ainsi que d'autres oiseaux migrateurs.

Rivière Grand Codroy, Terre-Neuve/Heather Chaffey

PLAN CONJOINT DES CANARDS DE MER

Le Plan conjoint des canards de mer (PCCM) couvre l'ensemble du Canada et des États-Unis, en mettant l'accent sur les eaux côtières dans le cas des canards migrateurs et hivernants, et sur la forêt boréale et la toundra dans celui des canards nicheurs. Le PCCM a été créé en tant que Plan conjoint pour une espèce dans le cadre du PNAGS en 1999, avec des partenaires des gouvernements fédéraux américain et canadien ainsi que d'organismes non gouvernementaux, pour combler les lacunes en matière d'information nécessaire à l'amélioration de la gestion et de la conservation des canards de mer en Amérique du Nord. Trois des espèces prioritaires du PCHE, soit l'eider à duvet, le garrot d'Islande et l'arlequin plongeur, sont classées comme canards de mer. La région couverte par le PCHE abrite 80 p. 100 de la population reproductrice continentale d'eiders à duvet (race méridionale). Les partenaires du PCHE s'efforcent de maintenir des habitats de milieux humides et des habitats associés de haute qualité qui soutiennent des populations saines et abondantes de canard de mer et d'autres oiseaux.

13 U.S. Fish and Wildlife Service et Service canadien de la faune, 2017

Canard noir/J. Mills

3 CONCEPTION AXÉE SUR LA CONSERVATION

CARACTÉRISATION ET ÉVALUATION DU PAYSAGE ET DE L'HABITAT

Le PCHE est le plan conjoint le plus vaste d'Amérique du Nord, avec près de trois millions de kilomètres carrés. Il s'agit d'un paysage dont les conditions climatiques et les types d'habitats varient, y compris les milieux humides, les rivages côtiers, les terres agricoles et divers milieux forestiers, dont la forêt boréale. Trente pour cent du PCHE est occupé par des milieux humides, tandis que la forêt boréale couvre une grande partie de l'Ontario, du Québec et de Terre-Neuve-et-Labrador. Le PCHE soutient également les deux tiers de la population humaine canadienne à l'intérieur de ses frontières.

Le PCHE soutient également les deux tiers de la population humaine canadienne à l'intérieur de ses frontières.

En se fondant sur la meilleure information à sa disposition, le PCHE a produit un tableau des types de couvertures terrestre dans l'ensemble de son territoire (**tableau 6**).

OUTILS D'AIDE À LA DÉCISION

AIRES PRIORITAIRES POUR LA SAUVAGINE DE CANARDS ILLIMITÉS CANADA (CIC)

Des aires de conservation prioritaires (ACP) ont été établies de manière indépendante au sein de chaque unité administrative de CIC (Ontario, Québec et Canada atlantique). L'approche différait légèrement d'une province à l'autre en raison des données disponibles et des défis uniques du paysage. Toutefois, chaque secteur s'est concentré sur l'endroit où travailler et ce qu'il fallait faire en fonction des besoins prioritaires du PCHE en matière de sauvagine, des risques pour l'habitat et des possibilités offertes. CIC a préparé des plans complets pour chaque aire de conservation prioritaire, qui relèvent les menaces pour l'habitat, fixent des objectifs d'habitat et décrivent les mesures de conservation nécessaires pour atteindre les objectifs.

CIC a préparé des plans complets pour chaque aire de conservation prioritaire, qui relèvent les menaces pour l'habitat, fixent des objectifs d'habitat et décrivent les mesures de conservation nécessaires pour atteindre les objectifs.

TABLEAU 6

Types de couverture terrestre dans l'ensemble du territoire du PCHE, en hectares, selon l'information disponible

Type de couverture terrestre	Province					
	Ontario[a]	Québec[b]	Nouveau-Brunswick[c]	Nouvelle-Écosse[d]	Île-du-Prince-Édouard[e]	Terre-Neuve-et-Labrador[f]
Agriculture	5 392 670	3 341 300	277 060	238 595	215 004	10 200
Agriculture abandonnée	-	-	-	-	22 319	8 000
Stérile/non végétalisée	1 201	6 434 400	-	111 904	-	-
Plages	-	-	-	5 031	-	-
Broussailles et aulnes	-	46 002 500	-	45 067	-	-
Zones côtières	-	-	27 896	10 245	-	-
Terrains militaires	-	-	22 566	-	-	-
Forêt – Conifères	-	49 225 200	-	2 273 138	-	22 704 460
Forêt – Coupe à blanc	150 000	-	-	228 198	-	-
Forêt – Feuillus	5 764 563	1 953 400	-	501 654	-	-
Forêt – Récolte/Régénération	-	-	-	-	25 550	-
Forêt – Feuillus intolérants	-	-	783 725	-	-	-
Forêt – Feuillus tolérants	-	-	683 745	-	-	-
Forêt – Mixte	11 793 270	25 075 500	19 87 042	1 187 506	-	-
Forêt – Naturel	-	-	-	-	202 082	-
Forêt – Plantation	-	-	-	-	22 252	-
Forêt – Bois mou	-	-	2 676 644	-	-	-
Forêt – Non classé	-	-	-	84 105	-	-
Eaux intérieures	11 208 610	-	-	231 838	-	-
Naturel non forestier	-	-	7 038	-	-	-
Activités récréatives	-	-	6 696	-	-	-
Établissement		-	116 976	-	-	-
Transport (y compris pipeline, ligne électrique, route, chemin de fer)	-	-	175 326	55 960	12 828	40 790
Eau	-	15 611 700	191 805	-	-	-
Milieux humides (y compris dunes de sable, marais et tourbières ouvertes)	7 616 078	18 959 200	341 117	383 636	39 366	12 535 950
Urbain (y compris industriel, site d'enfouissement, gravières)	1 600 000	140 900	33 285	165 513	29 689	272 600
Divers	-	-	-	7 042	-	-
Hectares au TOTAL	**107 636 418**	**166 744 100**	**7 330 918**	**5 529 431**	**569 290**	**40 572 000**

a Direction des sciences et de la recherche, ministère des Richesses naturelles et des Forêts
b J. Beaulieu, comm. pers. Canards Illimités Canada
c D. Beaudette, comm. pers. Ministère du Développement de l'énergie et des ressources – Nouveau-Brunswick
d F. MacKinnon, comm. pers. Ministère des Ressources naturelles – Nouvelle-Écosse (https://novascotia.ca/natr/forestry/gis/pdf/Forest_metadata_web_attrib.pdf) (en anglais seulement)
e Prince Edward Island, State of the Forest 2010. Ministère de l'Agriculture et des Forêts – Division des forêts, des poissons et de la faune 2013. Île-du-Prince-Édouard
f https://www.statcan.gc.ca/pub/16-201-x/2017000/app-ann/tbl/tbl-a1-fra.htm

Dans chaque province, un système de planification de la conservation ou système d'aide à la décision (SAD) a été mis au point à l'aide de toutes les données disponibles. Les ensembles de données numériques comprenaient l'information provenant de l'Inventaire de la sauvagine de l'Est du Canada, les données provinciales sur la couverture terrestre (y compris l'hydrologie, le cas échéant), les orthophotos, les images satellites, les résultats des études sur l'écologie de la sauvagine (p. ex., l'Étude écologique du canard colvert en Ontario) et les données historiques sur les pertes de milieux humides. En utilisant l'information numérique et en l'enrichissant de données supplémentaires provenant du personnel de terrain de CIC, comme des défis particuliers à l'échelle du paysage ou des possibilités de partenariat, l'évaluation des différents types d'habitats de milieux humides dans chaque aire de conservation prioritaire (ACP) a été réalisée. Le personnel a élaboré des critères d'attributs spécifiques aux milieux humides afin d'aider à déterminer les limites potentielles de population dans l'habitat d'appariement (petits milieux humides de moins de 0,4 hectare, fossés de drainage, petits cours d'eau), l'habitat de nidification (supérieur à 1 grande terre humide/km2) ou l'habitat de halte migratoire. Ce type d'évaluation permet à CIC de protéger ou de restaurer de façon stratégique le type d'habitat de milieux humides le plus bénéfique pour la sauvagine dans les meilleurs endroits. Les plans individuels des ACP décrivent les limites du paysage et les meilleures mesures de conservation pour y remédier. Enfin, nous veillons à ce que l'essentiel des projets de conservation de CIC (conservation de l'habitat, restauration de l'habitat, gestion de l'actif de l'habitat et reconstruction de projets) soit axé sur les ACP pour la sauvagine.

Conservation de la nature Canada (CNC), qui vise à conserver les meilleurs habitats naturels du Canada pour la faune, adhère à une approche fondée sur les Normes ouvertes pour la pratique de la conservation.

SYSTÈME DE CONSERVATION DE CONSERVATION DE LA NATURE CANADA

Conservation de la nature Canada (CNC), qui vise à conserver les meilleurs habitats naturels du Canada pour la faune, adhère à une approche fondée sur les Normes ouvertes pour la pratique de la conservation. Le processus de conservation à CNC fonctionne à trois échelles : i) écorégions, ii) aires naturelles et iii) propriétés et/ou projets. Dans le cadre du processus de planification de l'écorégion, CNC a relevé près de 100 aires naturelles essentielles à la protection des habitats naturels et des espèces du Canada, dont 34 se trouvent dans la zone couverte par le PCHE. À l'intérieur de ces aires naturelles, CNC a élaboré des stratégies propres aux espèces et aux habitats relevés qui doivent être conservés ou restaurés.

PROGRAMME DE CONSERVATION DE LA NATURE D'ENVIRONNEMENT ET CHANGEMENT CLIMATIQUE CANADA

Environnement et Changement climatique Canada (ECCC) élabore actuellement un cadre pour orienter la conservation à travers le Canada pour les 10 prochaines années. ECCC a défini quatre orientations stratégiques intégrées pour guider la mise en œuvre de programmes et d'activités, dont l'une consiste à concentrer les travaux d'ECCC sur les zones d'intérêt, les espèces prioritaires et les principales menaces à l'aide d'une approche intégrée visant plusieurs espèces. Une zone d'intérêt sera déterminée dans chacune des régions d'ECCC couvertes par le PCHE (Ontario, Québec et Canada atlantique). Des plans d'action de conservation intégrés seront élaborés et mis en œuvre en coordination avec des partenaires pour chacune des zones d'intérêt. En fonction de la détermination des zones d'intérêt, il est prévu que le PCHE contribuera à la mise en œuvre de ces mesures.

OBJECTIFS EN MATIÈRE D'HABITAT

La conservation et la gestion des habitats représentent une responsabilité partagée : le gouvernement fédéral gère les terres fédérales, les habitats marins et certains habitats aquatiques, tandis que les provinces et les territoires gèrent la majorité des habitats terrestres et des habitats d'eau douce et côtière. La plupart des habitats situés dans les aires de conservation prioritaires du PCHE appartiennent à des intérêts privés, ce qui signifie que la gestion et la protection des habitats dépendent de l'intendance des terres privées et des partenariats. Pour concrétiser la vision de l'ICOAN de tous les oiseaux et de tous les habitats, les Plans conjoints, en raison de leurs mesures axées sur les partenariats, deviennent une composante importante de la mise en œuvre non seulement des objectifs du PNAGS visant la sauvagine, mais aussi des objectifs établis dans les stratégies de conservation des RCO et d'autres plans de conservation de groupes d'oiseaux. La conservation intégrée des habitats sera fondée sur les régions, la biologie et le paysage.

La protection des habitats et des espèces dans le paysage du PCHE passe par des interventions sur le terrain réalisé par divers partenaires. La conservation des habitats est orientée par le document de planification biologique qui désigne les espèces et les habitats les plus en péril et établit des objectifs en matière d'habitat et de population à de multiples échelles en utilisant une approche fondée sur le paysage pour cibler les habitats prioritaires dans les paysages et les écorégions.

La protection des habitats et des espèces dans le paysage du PCHE passe par des interventions sur le terrain réalisé par divers partenaires.

Estuaire de la rivière Pugwash, Nouvelle-Écosse/Sean Blaney

Aucun objectif quantitatif en matière d'habitat n'a été établi pour les oiseaux de rivage, les oiseaux aquatiques, les oiseaux terrestres et les oiseaux de mer dans le paysage du PCHE. Dans la majorité des cas, il existe des lacunes dans les connaissances sur la répartition des espèces et les associations entre les habitats, ce qui limite la capacité du PCHE à estimer la taille des populations d'oiseaux et à quantifier les incidences des transformations du paysage sur les populations.

Les équipes provinciales de mise en œuvre ont examiné les progrès liés à l'atteinte des objectifs en matière d'habitat de la sauvagine au cours du cycle de planification 2007-2012 et ont adapté les programmes, au besoin, pour la nouvelle période de mise en œuvre. Dans la plupart des cas, cet examen consistait en une analyse de la prestation

Même si les mesures de maintien continueront d'être le principal mécanisme de protection de l'habitat dans le plan de 2015-2020, elles seront opportunistes et ciblées de manière à protéger l'habitat qui est le plus important sur le plan écologique ou le plus à risque.

du programme au cours des cinq dernières années et en une intégration de tout changement important par les partenaires responsables de la mise en œuvre.

Le PCHE est un Plan conjoint bien établi qui travaille avec ses partenaires à des projets de conservation depuis 26 ans. Il n'est donc pas surprenant que le programme de conservation décrit dans le présent Plan diffère considérablement de celui mis en œuvre durant la période de 2007 à 2012. Plus particulièrement, les activités de protection comptaient pour 59 p. 100 des mesures de conservation dans le plan de 2007-2012, comparativement à seulement 34 p. 100 dans le plan actuel. Au cours des deux premières décennies du Plan conjoint, les partenaires ont consacré beaucoup de temps, d'efforts et de ressources au maintien de l'habitat, mais, en grande partie en raison de l'absence de politiques rigoureuses sur la protection des milieux humides, d'importants milieux humides ont continué de disparaître chaque année. Des partenaires ont acheté des milieux humides et des habitats associés ou négocié des ententes pour freiner la perte. Même si les mesures de maintien continueront d'être le principal mécanisme de protection de l'habitat dans le plan de 2015-2020, elles seront opportunistes et ciblées de manière à protéger l'habitat qui est le plus important sur le plan écologique ou le plus à risque (**tableau 7**). Au cours de la présente période de mise en œuvre, l'accent sera donc mis sur la gestion des projets qui ont été protégés au cours des 26 premières années du PCHE et sur la restauration des sites existants pour maximiser leur capacité de continuer à soutenir la sauvagine et d'autres facettes de la biodiversité.

TABLEAU 7

Objectifs de protection de l'habitat sur l'ensemble de la zone couverte par le PCHE pour la période de 2015 à 2020 par province (5 ans)

Protection de l'habitat	Objectifs de protection de l'habitat de 2015 à 2020 (hectares)		
	Permanent (achat, don, servitude)	Moyen (de 10 à 99 ans)	Court (moins de 10 ans)
Milieux humides			
Ontario	2 220	7 650	-
Québec	3 995	1 274	2 115
Nouveau-Brunswick	252	100	-
Nouvelle-Écosse	452	-	-
Île-du-Prince-Édouard	293	7	-
Terre-Neuve-et-Labrador	100	1 210	-
Sous-total	7 312	10,241	2 215
Habitats associés			
Ontario	2 520	16 200	-
Québec	3 002	546	250
Nouveau-Brunswick	807	-	-
Nouvelle-Écosse	679	-	-
Île-du-Prince-Édouard	195	5	-
Terre-Neuve-et-Labrador	100	805	15 000
Sous-total	7 303	17 556	15 250
Maintien au total	**14 615**	**27 797**	**17 365**

TABLEAU 8

Objectifs de restauration de l'habitat sur l'ensemble de la zone couverte par le PCHE pour la période de 2015 à 2020 par province (5 ans)

Restauration de l'habitat	Objectifs de restauration de l'habitat de 2015 à 2020 (hectares)						
	Restauration hydrologique	Mise en œuvre de PGB sur des milieux humides	Mise en œuvre de PGB agricoles sur des habitats associés	Atténuation compensa-toire	Restauration écologique	Structures de nidification	Sensibili-sation
Milieux humides							
Ontario	-	450	-	-	1 260	-	-
Québec	536	-	-	-	-	-	55
Nouveau-Brunswick	220	-	-	365	-	-	-
Nouvelle-Écosse	200	-	303	75	40	-	-
Île-du-Prince-Édouard	5	-	-	-	-	-	-
Terre-Neuve-et-Labrador	-	-	-	-	-	-	-
Sous-total	961	450	303	440	1 300	0	55
Habitats associés							
Ontario	-	300	-	-	120	50	0
Québec	67	-	150	-	-	200	35
Nouveau-Brunswick	-	-	-	-	-	-	-
Nouvelle-Écosse	20	-	1 416	20	-	-	-
Île-du-Prince-Édouard	10	-	-	-	-	-	-
Terre-Neuve-et-Labrador	-	-	-	-	-	225	-
Sous-total	97	300	1 566	20	120	475	35
Restauration au total	**1 058**	**750**	**1 869**	**460**	**1 420**	**475**	**90**

PROGRÈS DANS LA RÉALISATION DES OBJECTIFS

Chaque partenaire du PCHE suit et consigne ses progrès vers l'atteinte des buts de conservation des habitats à l'aide du Système national de suivi du Canada (SNRC). Le SNRC fait le suivi des contributions financières des partenaires, des dépenses et des progrès vers l'atteinte des objectifs du PCHE en matière d'habitat.

Baie Atocas, Ontario/Canards Illimités Canada

4 MISE EN ŒUVRE TOUCHANT À L'HABITAT

PROGRAMMES ET INITIATIVES DE CONSERVATION

Les mesures de conservation du PCHE sont conçues pour aider à maintenir les populations de sauvagine et, si possible, soutenir d'autres espèces terrestres et marines dépendantes des milieux humides. En s'efforçant d'assurer la bonne santé des écosystèmes des milieux humides, les résultats positifs des projets du PCHE s'étendent au-delà de la sauvagine et d'autres espèces de faune et de flore; tous les Canadiens bénéficient de l'existence d'écosystèmes en santé.

MAINTIEN DE L'HABITAT (PERMANENT, MOYEN ET COURT TERME)

Le maintien de l'habitat est la protection ou la préservation de l'habitat fonctionnel de la sauvagine et de l'habitat adéquate pour d'autres espèces d'oiseaux à perpétuité. C'est l'une des principales façons dont les partenaires du PCHE protègent les habitats des milieux humides et des habitats associés au profit de la sauvagine et d'autres espèces d'oiseaux migrateurs et non migrateurs. Le PCHE dépend des activités suivantes pour parvenir à maintenir des habitats essentiels pour les oiseaux migrateurs et non migrateurs à l'intérieur de ses limites.

Achat (acquisitions en fief simple)

Il s'agit de l'achat d'un habitat par un organisme partenaire qui se traduit par un transfert de propriété. Comme l'activité peut être relativement coûteuse, elle porte habituellement sur les habitats des milieux humides qui présentent le risque de perte le plus élevé et les plus grands avantages pour la sauvagine et d'autres espèces d'oiseaux migrateurs et non migrateurs. Le but quinquennal du PCHE est d'acheter 14 369 hectares d'habitat.

Engagement en matière de conservation (servitudes, engagements et accords)

Les partenaires du PCHE obtiennent pour une durée précise une servitude limitant l'activité sur les terres visées. Cette façon de faire est souvent plus économique que l'achat simple. Toutefois, l'établissement de servitudes entraîne l'obligation permanente de surveiller les terres pour s'assurer que les dispositions liées à la servitude ou à l'entente sont respectées. Le but du PCHE est de protéger 27 785 hectares d'habitat sur cinq ans grâce à ces mesures de conservation.

Désignation de la Couronne

Le titre d'une parcelle de propriété et le droit de la gérer passent d'un ministère à un autre. Ce type de désignation juridique se traduit par une protection accrue des terres publiques et permet souvent de les mettre à l'abri des activités d'extraction des ressources. Il comprend également la désignation de terres abandonnées à la propriété de la Couronne dans le cadre d'engagements de conservation. La désignation de la protection de l'habitat faunique en est un exemple.

Location

Des organismes partenaires du PCHE paient un loyer les autorisant à utiliser les terres, garantissant ainsi leur protection.

Intendance et sensibilisation

Les programmes d'intendance et de sensibilisation font participer directement les gestionnaires des terres et les propriétaires fonciers (particuliers, entreprises et tous les ordres de gouvernement) à la conservation, en les encourageant et en les aidant à mettre en œuvre des techniques de gestion respectueuses de la faune sur leurs propriétés. Essentiellement, le gestionnaire ou propriétaire foncier devient un gardien du paysage et, par le fait même, éduque et motive les autres propriétaires fonciers à mettre en œuvre des pratiques d'utilisation des terres favorables à la conservation de la valeur des espèces sauvages sur leurs terres, tout en améliorant la production et les avantages économiques. Le rôle des partenaires du PCHE est de partager leur savoir-faire et leurs conseils dans le but d'entreprendre et de soutenir ces programmes collectifs axés sur le paysage qui sont essentiels à la santé de l'habitat et des populations fauniques. Le but quinquennal du PCHE est d'influer sur 17 375 hectares au moyen de programmes d'intendance et de sensibilisation.

Les programmes d'intendance et de sensibilisation font participer directement les gestionnaires des terres et les propriétaires fonciers (particuliers, entreprises et tous les ordres de gouvernement) à la conservation, en les encourageant et en les aidant à mettre en œuvre des techniques de gestion respectueuses de la faune sur leurs propriétés.

RESTAURATION DE L'HABITAT (MILIEUX HUMIDES ET HABITATS ASSOCIÉS)

Le partenariat du PCHE met en œuvre de nombreuses techniques de restauration afin de conserver et d'améliorer les fonctions et les conditions de l'habitat des milieux humides et des habitats associés, notamment :

- La restauration des milieux humides dégradés à l'aide d'une gamme de techniques d'ingénierie, y compris la construction de bermes en terre, l'installation d'ouvrages de régulation des eaux et/ou d'excavation, pour réduire les répercussions sur l'hydrologie des milieux humides et contribuer au contrôle des espèces envahissantes;
- La protection des habitats associés aux milieux humides qui servent de lieux de nidification en modifiant les pratiques agricoles courantes dans l'intérêt de l'exploitant agricole et de l'environnement;
- La repousse de la végétation et la plantation d'arbres et d'arbustes indigènes sur les terres agricoles marginales sont favorisées afin de fournir un couvert de nidification dans les habitats associés et d'améliorer la diversité de l'habitat;
- L'installation de nichoirs à cavité et le déploiement d'abris pour les nids d'eiders sur les îles côtières afin d'améliorer le succès de la nidification.

Le but quinquennal du PCHE est de restaurer 8 799 hectares de milieux humides et 2 838 hectares des habitats associés.

POLITIQUES D'UTILISATION DES TERRES ET DE GESTION DES EAUX

Les partenaires du PCHE facilitent les initiatives, les programmes, les politiques et les lois axées sur la conservation de l'habitat des oiseaux. Les activités d'élaboration des politiques sont non conflictuelles et éclairées par la science.

Le PCHE travaille à l'intérieur des cadres stratégiques en place afin de préconiser des politiques et des lois favorables à la sauvagine et aux habitats des milieux humides ainsi qu'aux habitats de tous les oiseaux.

Le PCHE travaille à l'intérieur des cadres stratégiques en place afin de préconiser des politiques et des lois favorables à la sauvagine et aux habitats des milieux humides ainsi qu'aux habitats de tous les oiseaux. Les partenaires encouragent aussi des pratiques d'utilisation des terres durables en avançant des arguments fondés sur des données scientifiques pour appuyer les modifications réglementaires et législatives proposées. En ce qui a trait à l'élaboration des politiques, les efforts déployés, s'ils sont très ciblés et axés sur les résultats, peuvent avoir une incidence sur les pratiques de gestion des habitats et des terres à l'échelle des paysages. Influer sur les politiques est un mécanisme important pour renverser les tendances relatives à la perte et à la dégradation des habitats qui ont été la cause principale du déclin des populations de sauvagine d'Amérique du Nord.

Le PCHE a remporté un succès notable dans les provinces maritimes, où une législation solide sur la protection des milieux humides a été adoptée. La loi comprend un engagement d'absence de perte nette de milieux humides et l'adoption d'une séquence d'atténuation qui augmente la portée de la protection sur plus de 800 000 hectares.

À l'heure actuelle, les provinces qui participent au PCHE font figure de chefs de file en matière de politiques sur les milieux humides. De ces six provinces, trois ont adopté des politiques sur les milieux humides (Île-du-Prince-Édouard, Nouveau-Brunswick et Nouvelle-Écosse), et le Québec travaille actuellement à l'élaboration d'une politique. En Ontario, le gouvernement a récemment élaboré un plan stratégique pour les milieux humides. Les milieux humides de l'Ontario sont protégés en vertu de divers instruments législatifs, réglementaires et politiques qui guident les décisions concernant l'utilisation des terres. Terre-Neuve-et-Labrador a entrepris un projet de cartographie à grande échelle qui servira à désigner et à délimiter des milieux humides d'importance provinciale, et il est à espérer que cette initiative mènera à l'élaboration d'une politique provinciale sur les milieux humides avant la fin de la période de mise en œuvre du présent plan. Outre les politiques provinciales, la Politique fédérale sur la conservation des milieux humides de 1991 présente des lignes directrices nationales et des contextes pertinents.

Le but principal des mesures stratégiques du PCHE destinées aux terres et aux eaux comprendra ce qui suit :

- Une analyse de l'environnement permettant de cerner les problèmes et les mesures à prendre pour le PCHE;
- Un examen des lois ainsi que des règlements et des politiques des organismes et, dans la mesure du possible, une influence sur les initiatives stratégiques de tous les ordres de gouvernement qui sont importantes à l'augmentation du niveau de protection des milieux humides.

GESTION DES BIENS ASSOCIÉS À L'HABITAT

En termes simples, la gestion est définie dans le PNAGS canadien comme étant le maintien de la productivité de la sauvagine dans le cadre de projets existants et la fourniture d'un habitat convenable pour d'autres espèces d'oiseaux.

Depuis 1989, le PCHE a protégé plus de 1,9 million d'hectares de milieux humides et plus de 1,1 million d'hectares des habitats associés et en assure aujourd'hui la gestion, fournissant un habitat à plus de 400 000 couples nicheurs d'espèces de sauvagine et à de nombreuses autres espèces sauvages dépendantes des milieux humides. Les activités de gestion comprennent les inspections techniques et biologiques, les réparations, l'entretien et la gestion des habitats protégés afin de maintenir leur capacité de production pour la sauvagine et d'autres espèces sauvages. Ces activités comprennent également l'entretien de la signalisation, des passes migratoires et des nichoirs ainsi que le paiement des taxes foncières sur les terres acquises.

PLANIFICATION DE LA CONSERVATION

Les activités du PCHE dans chacune des provinces sont guidées par un comité directeur qui comprend des représentants de ses principaux partenaires actifs. Les représentants au niveau du comité directeur provincial peuvent différer des partenaires actifs au sein du Conseil de gestion du PCHE (**annexe 1**). Toutefois, chaque comité directeur est présidé par le représentant provincial qui siège également au Conseil de gestion du PCHE. Le Conseil de gestion du PCHE, actuellement présidé par un représentant d'Environnement et Changement climatique Canada, veille à ce que les divers comités directeurs du PCHE collaborent dans le cadre d'une vision et d'une mission globales à l'échelle du PCHE.

Les activités du PCHE dans chacune des provinces sont guidées par un comité directeur qui comprend des représentants de ses principaux partenaires actifs.

Les partenaires du PCHE utilisent une variété d'outils disponibles pour guider les mesures de conservation et les activités futures au sein du Plan conjoint. Alors que certaines d'entre elles peuvent être élaborées individuellement à des fins précises, d'autres sont élaborées conjointement. Ces outils sont examinés plus en détail à la section Outils d'aide à la décision (voir la section 3). Les partenaires du PCHE contribuent au mandat général de conservation du PCHE. Certains partenaires ont des mandats d'une portée plus large que la sauvagine et les milieux humides et, par conséquent, opèrent dans divers paysages. Le PCHE offre aux partenaires un forum pour communiquer, coordonner les activités et travailler ensemble sur des projets précis permettant aux partenaires de maximiser l'efficacité en ce qui concerne l'utilisation du personnel, du financement, de l'expertise et d'autres ressources.

Projet de restauration de l'habitat au marais Fosterville, Nouveau-Brunswick/Canards Illimités Canada

SCIENCE

L'objectif du programme scientifique et de surveillance du PCHE est de travailler sans relâche à l'amélioration des résultats des investissements sur les mesures de conservation. Comme c'est le cas pour tous les travaux du PCHE, de solides connaissances scientifiques et une approche fondée sur les partenariats sont au cœur de la planification, de la mise en œuvre et de l'évaluation.

Plus particulièrement, les partenaires du PCHE s'efforcent de maintenir des habitats de milieux humides et des habitats associés de haute qualité capables d'accueillir des populations saines et abondantes de sauvagine et d'autres oiseaux, le cas échéant. Ils y parviennent en étudiant les habitats et les conditions environnementales

nécessaires au soutien des populations cibles. En établissant des liens entre les conditions de l'habitat (p. ex., l'abondance des milieux humides, l'utilisation des terres et la gestion des eaux, la qualité de l'habitat et les mesures de conservation) et les tendances propres aux populations d'oiseaux (p. ex., les taux de recrutement, de mortalité et de croissance des populations), et en intégrant à la planification d'autres modifications environnementales et du paysage qui ont une incidence sur les oiseaux, les biologistes sont en mesure de déterminer le meilleur usage possible des ressources et des mesures de conservation.

À ce jour, les activités de planification ont surtout porté sur les éléments suivants :

- La détermination du lien entre les données sur la couverture terrestre et les données des relevés de la sauvagine à l'échelle des régions de conservation des oiseaux;
- L'acquisition d'une meilleure compréhension du lien entre les populations de sauvagine et leurs habitats par une collaboration active avec le PCCN et le PCCM;
- La collaboration avec le PCCN et le PCCM sur les liens entre l'habitat et les espèces et l'élaboration de modèles de populations d'habitat explicites pour les lieux de reproduction et d'hivernage;
- L'élaboration d'un plan stratégique pour orienter les politiques et les mesures de conservation futures du PCHE;
- L'étude des effets des changements climatiques sur les habitats prioritaires du PCHE et des bienfaits de l'atténuation des inondations des milieux humides à l'intérieur du bassin versant de Credit River, en Ontario. Cette évaluation aidera à fournir la preuve scientifique que les milieux humides déjà restaurés ou naturels aident à faire face aux inondations et à aider les bassins versants à s'adapter aux phénomènes météorologiques extrêmes associés aux changements climatiques;
- Le géoréférencement des données historiques de l'Inventaire de la sauvagine de l'Est pour évaluer les changements dans le paysage (y compris les milieux humides déjà améliorés) au cours de cette période et établir un lien avec la répartition et la composition des espèces de sauvagine dans l'ensemble du Nouveau-Brunswick et de la Nouvelle-Écosse;
- L'évaluation des affinités des sites de reproduction, de mue et d'hivernage de l'eider à duvet (race du Sud) et du canard noir afin de prioriser les zones cibles pour les mesures de conservation. Cela comprend également l'élaboration d'un Atlas des sites clés pour les canards de mer afin d'éclairer les décisions en matière de conservation de l'habitat en partenariat avec le PCCM;
- L'analyse des données de récupération des bagues des femelles d'eiders à duvet (race américaine) provenant de colonies de reproduction dans leur aire de répartition (Maine, Nouveau-Brunswick, Nouvelle-Écosse, Terre-Neuve-et-Labrador et Québec) pour estimer les taux de recrutement et de croissance de la population afin de prioriser les mesures de conservation nécessaires pour lutter contre le déclin des populations;
- L'utilisation du baguage de la sauvagine pour évaluer la production de couvées dans les projets en vertu du *North American Wetlands Conservation Act* (actuels et passés);
- L'inventaire et la cartographie des milieux humides au Québec, à Terre-Neuve-et-Labrador et au Nouveau-Brunswick pour améliorer les efforts de conservation des milieux humides.

COMMUNICATION, ÉDUCATION ET SENSIBILISATION

Le PCHE est un partenariat diversifié, et la clientèle de base qui reçoit des services de conservation de l'habitat est encore plus variable. La préparation et la mise en œuvre des communications internes et externes sont essentielles pour informer, mobiliser et coordonner les partenaires du Plan conjoint, ainsi que pour cultiver l'appui des auditoires cibles clés. Le processus nécessite la reconnaissance de messages clés pertinents, ainsi que des méthodes appropriées de diffusion de l'information. Il est aussi difficile d'évaluer l'efficacité des communications, car les attitudes, les opinions et les comportements du public (et des partenaires) ne sont pas facilement influençables ou cernés.

L'un des principaux buts de sensibilisation du PCHE est d'élaborer des produits et des initiatives qui influencent les actions des autres. Le Plan conjoint doit être efficace et convaincant dans la communication des buts et des stratégies aux parties intéressées par la conservation, notamment le public et les représentants élus. L'utilisation de diverses approches de communication est cruciale pour atteindre les de nouvelles entités publiques et privées et pour accroître les connaissances et les ressources pour la conservation des Plans conjoints.

Le programme de communications du PCHE comprend deux volets : les communications internes et les communications externes. Le but des communications internes est de favoriser l'échange d'information entre les partenaires existants, plus particulièrement les membres du Conseil de gestion et du comité directeur et technique provincial, et de faciliter l'achèvement des initiatives de conservation, de surveillance et de recherche du PCHE. Le but des communications externes est de formuler des recommandations aux organismes de gestion, de recruter de nouveaux partenaires au PCHE ainsi que de sensibiliser et de mobiliser les parties intéressées, le public en général et les décideurs à la conservation des oiseaux. Pour répondre aux besoins du PCHE, un plan de communication quinquennal sera élaboré. Il sera conçu pour promouvoir, coordonner et assurer la conservation de l'habitat des oiseaux sur la base d'une planification stratégique et de principes de conservation de l'habitat. Le plan guidera les efforts du PCHE pour mettre en œuvre des campagnes de communication innovatrices et ciblées sur une période de cinq ans, soit de 2015 à 2020; il s'appuiera également sur les efforts de communication antérieurs du Plan conjoint.

Le but des communications externes est de formuler des recommandations aux organismes de gestion, de recruter de nouveaux partenaires au PCHE ainsi que de sensibiliser et de mobiliser les parties intéressées, le public en général et les décideurs à la conservation des oiseaux.

PRÉVISIONS DES DÉPENSES

Le **tableau 9** présente les ressources totales estimées nécessaires pour entreprendre et atteindre les objectifs en matière d'habitat au cours des cinq prochaines années pour les mesures de conservation du PCHE. Les dépenses sont consacrées à des mesures qui favorisent les milieux humides en tant qu'habitat de la sauvagine. Les dépenses n'indiquent pas l'étendue des ressources nécessaires pour profiter à tous les oiseaux et à tous les habitats d'oiseaux visés par le PCHE. Une ventilation plus détaillée par province est présentée à l'**annexe 5**.

Conseil de gestion PCHE, forêt Marlborough, Ontario/PCHE

TABLEAU 9

Programmes prioritaires à l'échelle du PCHE et coûts connexes par initiative

Initiative		Programme/Activité	Superficie (ha) par habitat			Coûts quinquennaux
			Milieux humides	Habitats associés	Total	
Protection de l'habitat	Permanent	Acquisitions	7 312	7 303	14 615	34 199 709 $
	Moyen terme	Ententes de conservation	9 024	16 751	25 775	5 155 000 $
		Ententes avec des municipalités/ industries (c.-à-d. SAM)	1 210	805	2 022	1 250 000 $
	Court terme	Intendance/Mesures incitatives	2 125	15 250	17 375	3 525 000 $
			19 520	40 109	59 787	44 129 719 $
Restauration de l'habitat		Restauration hydrologique	961	97	1 058	5 175 652 $
		Mise en œuvre de PGB sur des milieux humides	450	300	750	450 000 $
		Mise en œuvre de PGB agricoles dans des habitats associés	303	1 566	1 869	4 313 601 $
		Atténuation compensatoire	440	120	460	1 800 000 $
		Restauration écologique	1 330	120	1 420	11 520 000 $
		Structures de nidification	-	475	475	260 000 $
		Sensibilisation	55	35	90	101 480 $
		TOTAL	3 509	2 613	6 122	23 620 706 $
Gestion des biens associés à l'habitat (GBH)		Milieux humides naturels	19 050	4 101	23 151	1 502 500 $
		Milieux humides artificiels	79 321	6 754	86 075	6 690 000 $
		Habitats associés et milieux humides connexes	47 295	301 833	349 128	1 759 000 $
		Reconstruction de milieux humides	5 290	225	5 515	25 975 000 $
		Projets de désaffectation	128	-	128	652 000 $
		Structures de nidification	-	-	-	435 000 $
		GBH au TOTAL	145 794	312 913	458 482	11 038 500 $
		Reconstruction au TOTAL	5 290	225	5 515	25 975 000 $
Politiques d'utilisation des terres et de gestion des eaux			375	-	-	7 087 000 $
Science			-	-	-	8 407 530 $
Planification de la conservation			-	-	-	5 812 865 $
Communication et éducation			-	-	-	4 860 000 $
		TOTAUX[a]	**19 520**	**40 109**	**59 787**	**130 931 220 $**

a Les hectares d'habitat protégés, restaurés et gérés ne sont pas cumulatifs. Ils sont d'abord sécurisés, puis mis en valeur et ensuite placés sous gestion, le cas échéant.

Canard colvert/John Chardine

5 SURVEILLANCE

SUIVI DE LA CONSERVATION

Le site Web NatureCounts, géré par Études d'Oiseaux Canada, est le premier site canadien du réseau Avian Knowledge Network, un groupe voué à la compréhension des tendances et de la dynamique des populations d'oiseaux de l'hémisphère occidental. Il facilite la collecte, la gestion, l'analyse et l'échange des données d'inventaire et de surveillance en milieu naturel, et cible particulièrement les oiseaux. Il comprend des indices de population d'oiseaux, des résumés de données et des outils de cartographie. Grâce à NatureCounts, il est possible de télécharger des données brutes de divers projets de surveillance, dont le Programme de surveillance des marais et le deuxième atlas des oiseaux nicheurs de l'Ontario, du Québec et des Maritimes. Ces atlas sont des outils précieux pour les gestionnaires de la conservation et les décideurs; ils montrent les changements récents dans la répartition et l'abondance des espèces d'oiseaux dans une grande partie de la zone couverte par le PCHE.

PROGRAMMES DE SURVEILLANCE DES POPULATIONS

RELEVÉS POUR D'AUTRES OISEAUX

Au fur et à mesure que le PCHE s'oriente vers l'intégration d'une approche couvrant tous les oiseaux, un certain nombre de relevés à long terme seront utiles pour aider à éclairer les décisions.

La surveillance des populations d'oiseaux est essentielle au suivi de leur situation et à la détermination des espèces qui pourraient nécessiter des mesures de conservation. Au fur et à mesure que le PCHE s'oriente vers l'intégration d'une approche couvrant tous les oiseaux, un certain nombre de relevés à long terme seront utiles pour aider à éclairer les décisions.
Le Relevé nord-américain des oiseaux nicheurs (BBS), qui a débuté en 1966, est la principale source de données à long terme et à grande échelle sur les tendances des populations de nombreuses espèces d'oiseaux terrestres qui se reproduisent dans la zone visée par le PCHE. Au Canada, ce relevé normalisé, réalisé le long des routes par des bénévoles, est coordonné par un partenaire du PCHE, soit Environnement et Changement climatique Canada (Service canadien de la faune). Les données sont analysées annuellement afin de fournir de l'information sur les tendances des populations d'oiseaux, leur abondance relative, la composition et la richesse des espèces, à l'échelle locale, régionale et continentale. La couverture géographique s'est améliorée au fil du temps, mais elle est incomplète dans la région boréale et arctique en raison de l'accès routier restreint et du nombre limité

d'observateurs d'oiseaux dans ces régions. Il est donc mal adapté pour fournir des tendances de populations pour les espèces nichant plus au nord. De plus, le BBS est également inadéquat pour la surveillance de certaines espèces discrètes ou nocturnes. Ces lacunes dans les connaissances sont toutefois comblées par un certain nombre de relevés complémentaires, qui comprennent, sans toutefois s'y limiter, ceux qui sont mis en évidence ci-dessous.

Le Réseau canadien de surveillance des migrations (RCSM) fournit des données pour déterminer les tendances démographiques des espèces d'oiseaux qui migrent vers la forêt boréale et plus au nord pour se reproduire, y compris les oiseaux migrateurs néotropicaux et les rapaces. Établi en 1998, le réseau est coordonné par les partenaires du PCHE, Études d'Oiseaux Canada et Environnement et Changement climatique Canada (Service canadien de la faune) ainsi que les stations membres. Une douzaine de stations sont actives de part et d'autre de la limite sud du PCHE, et elles dépendent de programmes normalisés de baguage et/ou de dénombrement visuel pour surveiller les oiseaux migrateurs. Les données recueillies par les stations membres du RCSM, ainsi que les résultats des analyses des tendances démographiques, sont disponibles depuis le site Web NatureCounts d'Études d'Oiseaux Canada.

Dans le cadre du PCHE, le Programme de surveillance des marais (PSM) contribue aux efforts de conservation et de gestion des milieux humides et des écosystèmes connexes en recueillant des données sur les oiseaux associés aux milieux humides et leurs habitats.

Dans le cadre du PCHE, le Programme de surveillance des marais (PSM) contribue aux efforts de conservation et de gestion des milieux humides et des écosystèmes connexes en recueillant des données sur les oiseaux associés aux milieux humides et leurs habitats. Le PSM a été lancé pour la première fois en Ontario en 1995 par Études d'Oiseaux Canada, puis étendu au Québec et aux provinces maritimes en 2004 et 2012, respectivement. Alors que chaque chapitre poursuit des priorités régionales, l'objectif principal du PSM est de recueillir des données sur des oiseaux d'eau douce et/ou des oiseaux associés aux milieux humides de marais salés, de nature discrète, et une série d'espèces souvent mal détectées par d'autres programmes de relevés d'oiseaux. Dans les Maritimes, le PSM s'est élargi en 2015 pour inclure également les milieux humides boisés, un habitat qui souvent n'offre pas la même protection que les autres milieux humides. L'information obtenue du PSM permet au PCHE de mieux orienter les efforts de gestion et de conservation des milieux humides et des espèces dépendantes des milieux humides. Les données du PSM sont disponibles depuis le site Web NatureCounts.

L'Inventaire canadien des plongeons huards, établi par Études d'Oiseaux Canada en 1981, aide également à fournir des renseignements sur les populations d'oiseaux des milieux humides dans l'ensemble de la zone visée par le PCHE. Les participants surveillent le succès de reproduction du plongeon huard et signalent d'autres espèces observées. Ils travaillent aussi comme intendants au sein de leurs collectivités, en aidant à protéger le plongeon huard et d'autres espèces aquatiques partageant les mêmes plans d'eau. Les données de cet inventaire sont également disponibles par l'intermédiaire de NatureCounts.

Le Relevé des oiseaux de rivage de l'Ontario (RORO) et le Relevé des oiseaux de rivage du Canada atlantique (RORCA) aident à surveiller les tendances des populations d'oiseaux de rivage à l'aide du PCHE. Ces derniers ont été élaborés par Environnement et Changement climatique Canada (Service canadien de la faune) en 1974 et ils font partie du Programme de surveillance régionale et internationale des oiseaux de rivage (PRISM). Les bénévoles sont essentiels au succès de ces relevés. Les relevés aident à mieux comprendre le moment et l'ampleur de la migration des oiseaux de rivage dans des centaines de sites importants du PCHE.

Cirque Allisary à Mount Stewart, Île-du-Prince-Édouard/Canards Illimités Canada

Il existe également plusieurs programmes de surveillance des espèces d'oiseaux nocturnes présentes dans la zone visée par le PCHE. Parmi ceux-ci, il y a l'Inventaire des strigidés nocturnes coordonné par Études d'Oiseaux Canada. Ce programme de bénévolat utilise un système de cris enregistrés pour obtenir de l'information sur les tendances de la population des strigidés. L'inventaire est effectué en Ontario depuis 1995, dans les provinces de l'Atlantique depuis 2001, et au Québec depuis 2008. Les données, qui peuvent aider à évaluer l'efficacité des programmes de gestion des terres, sont disponibles par l'intermédiaire de NatureCounts.

En plus des programmes de surveillance plus ciblés actifs au sein du PCHE, une quantité importante de données sur les oiseaux est également recueillie par des programmes de listes de contrôle moins officiels et à longueur d'année, comme eBird, le Recensement annuel des oiseaux de Noël et d'autres programmes de science citoyenne.

INVENTAIRE DE LA SAUVAGINE DE L'EST

Chaque printemps, des organismes fédéraux, provinciaux et d'États effectuent le Relevé des populations reproductrices et des habitats de la sauvagine pour estimer la taille des populations reproductrices de sauvagine et évaluer les conditions de l'habitat. Ces relevés, réalisés à bord d'avions et d'hélicoptères, couvrent plus de 5,0 millions de kilomètres carrés qui englobent les principales aires de reproduction de la sauvagine en Amérique du Nord, ainsi que la zone ciblée par le PCHE (**figure 3**)[14].

Depuis 1990, le Service canadien de la faune effectue un relevé aérien par parcelles à bord d'un hélicoptère dans les principales régions de reproduction du canard noir de l'Ontario, du Québec et des provinces de l'Atlantique pour estimer l'abondance de la sauvagine. De même, le Fish and Wildlife Service des États-Unis réalise des relevés aériens par transects à bord d'avions dans des parties de la zone de relevé de l'Est. Historiquement, les données de ces relevés ont été analysées séparément mais, en 2004, les deux organisations ont convenu d'intégrer les données des deux relevés pour produire des estimations démographiques combinées de la sauvagine provenant des deux ensembles de données.

14 Bordage, D. et al. (editeurs) 2017

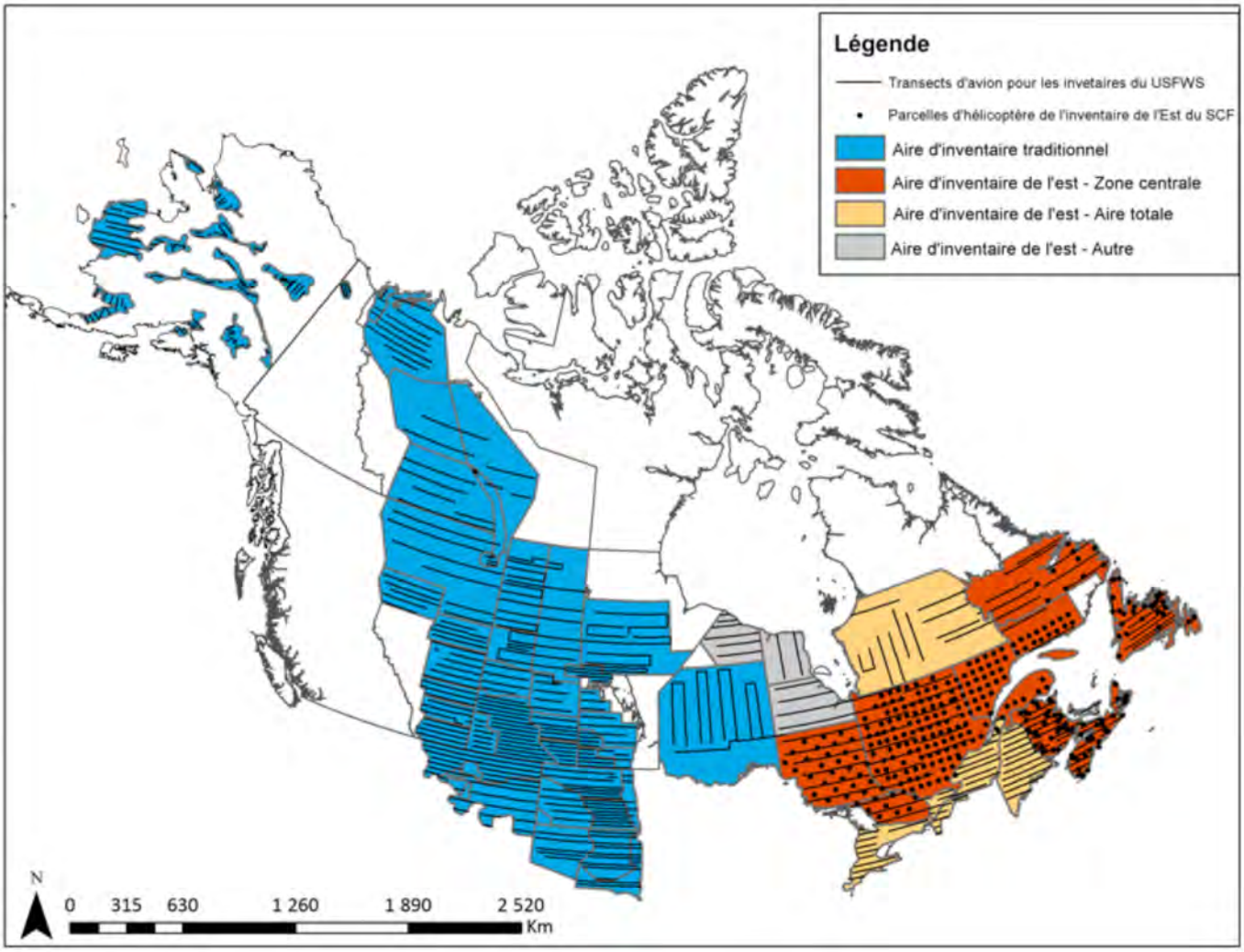

FIGURE 3

Relevé de la population reproductrice de la sauvagine et de l'habitat montrant la zone de relevé de l'Est[a]

a Environnement et Changement climatique Canada, 2016

Sunpoke Lake Meadow près d'Oromocto, Nouveau-Brunswick/Margaret Campbell

6 DIMENSIONS HUMAINES

Il y a plus de 80 ans, Aldo Leopold faisait référence à l'étude des dimensions humaines lorsqu'il écrivait : « Deux choses m'intéressent : les relations que les personnes entretiennent entre elles et les relations que les personnes entretiennent avec la terre » [traduction][15]. Cette reconnaissance de l'interaction entre les humains et les ressources naturelles n'est pas nouvelle; ce qui est nouveau, cependant, c'est l'importance accrue accordée à l'intégration de ces interactions et comment elles peuvent être comprises plus systématiquement.

La gestion de la faune a été traditionnellement représentée comme ayant trois dimensions : la faune, les habitats et les humains; la conservation des ressources naturelles a traditionnellement été entreprise par des biologistes qui se sont concentrés principalement sur deux de ces dimensions, la faune et l'habit. Cependant, il est maintenant largement reconnu que la gestion des populations fauniques et de leurs habitats (c.-à-d., les sciences biologiques) ne peut à elle seule atteindre les objectifs de conservation et qu'une plus grande participation des intervenants et du public et une meilleure compréhension des valeurs, des attitudes et des croyances humaines éclairées par les sciences sociales doivent être intégrées pour réussir.

En bref, les dimensions humaines traitent de l'évaluation et de l'application de l'information sociale à la prise de décision en matière de gestion de la faune. Il s'agit de l'ensemble des questions liées à la façon dont les gens valorisent les ressources naturelles, à la façon dont ils veulent que ces ressources soient gérées et à la façon dont ils affectent et sont affectés par ces ressources et les décisions connexes. Les dimensions humaines de la gestion des ressources naturelles couvrent de multiples disciplines : l'économie, la sociologie, la psychologie, la géographie, l'anthropologie, les sciences politiques et les

Il y a plus de 80 ans, Aldo Leopold faisait référence à l'étude des dimensions humaines lorsqu'il écrivait : « Deux choses m'intéressent : les relations que les personnes entretiennent entre elles et les relations que les personnes entretiennent avec la terre » [traduction]

Les dimensions humaines de la gestion des ressources naturelles couvrent de multiples disciplines : l'économie, la sociologie, la psychologie, la géographie, l'anthropologie, les sciences politiques et les communications.

15 Meine, C. D. 1991

communications. Dans ces disciplines, il existe un certain nombre d'outils quantitatifs (p. ex., relevés, évaluations par les parties intéressées, évaluations démographiques, tendances de l'utilisation des terres) et d'outils qualitatifs (p. ex., groupes de travail et entrevues) ainsi que des modèles économiques et des outils d'analyse et d'aide à la décision.

La révision du PNAGS de 2012 comprenait, pour la première fois, le rôle que les gens jouent dans la conservation de la sauvagine, qui est l'aspect de la dimension humaine de la conservation de la sauvagine. Le But 3 vise « des nombres croissants de chasseurs de sauvagine, d'autres agents de protection de la nature et de citoyens qui profitent et soutiennent activement la conservation de la sauvagine et des milieux humides ». L'objectif est de répondre aux besoins des personnes ayant trait à la conservation des habitats et des populations d'oiseaux, et les Plans conjoints à l'échelle nationale sont en train de revoir leurs Plans de mise en œuvre pour tenir compte de cet élément très important.

Le PCHE a pour objectif d'entreprendre des programmes et des projets qui soutiennent et défendent un nombre croissant de chasseurs de sauvagine et d'autres agents de protection de la nature ainsi que des citoyens qui profitent de la conservation de la sauvagine et des milieux humides et l'appuient activement. De nombreux partenaires du PCHE ont déjà entrepris des activités qui contribuent à la réalisation du But 3; cependant, il n'a jamais été spécifiquement inclus dans les rapports sur les activités du Plan conjoint. Bien que ces activités n'aient pas été axées uniquement sur les résultats spécifiques à la conservation de la sauvagine, elles ont certainement eu ce résultat. Les partenaires du PCHE peaufineront ces activités à dimension humaine et travailleront avec le groupe de travail sur les dimensions humaines du PNAGS afin de mettre en œuvre des stratégies appropriées pour le PCHE.

Baie Atocas, Ontario, cérémonie de dévoilement par enseigne/
Ministère de Richesse naturelles de l'Ontario

BIBLIOGRAPHIE

Atlantic Climate Adaptation Solutions Association. https://atlanticadaptation.ca/en/content/adaptation [2017 June].

Bolduc, F., Fournier, F., Collins, B. and Ross, K. 2008. *EHJV Technical Report: Methods used to determine population baselines and objectives for the Eastern Habitat Joint Venture implementation and evaluation plan 2007-2012*. Unpublished report.

Bordage, D., Bateman, M.C., Ross, R.K., Lepage, C. (editors). 2017. *Helicopter-based waterfowl breeding pair survey in eastern Canada and related studies*. Black Duck Joint Venture Special Publication. 236 pp.

Department of Agricultural and Forestry, Forests, Fish and Wildlife. *Prince Edward Island. State of the Forest Report 2010*. 35 p. https://www.princeedwardisland.ca/sites/default/files/publications/2010_state_of_the_forest_report_0.pdf.

Ducks Unlimited Canada 2010. *Southern Ontario Wetland Conversion Analysis*. Final Report for Ducks Unlimited Canada, Ontario, Canada. 51 p.

Environment and Climate Change Canada. *Bird Conservation Regions*. https://www.canada.ca/en/environment-climate-change/services/migratory-bird-conservation/regions-strategies.html [2017 June].

Ministry of Natural Resources and Forestry, Science and Research Branch, Natural Resources Information Unit, Forest Resource Inventory Unit. 2016. *Ontario Land Cover Compilation v.2.0*. https://www.javacoeapp.lrc.gov.on.ca/geonetwork/srv/en/main.home?uuid=a063a640-2704-47c8-b337-9ff19643edb4.

Meine, C.D. *Aldo Leopold: His Life and Work*. 1991. University of Wisconsin Press.

Moudrak, N., Hutter, A.M., Feltmore, B. 2017. *When the Big Storms Hit: The Role of Wetlands to Limit Urban and Rural Damage*. Prepared for the Ontario Ministry of Natural Resources and Forest. Intact Centre on Climate Change Adaptation, University of Waterloo. 58 p.

North American Waterfowl Management Plan. 2012. *North American Waterfowl Management Plan: People Conserving Waterfowl and Wetlands*. http://nawmprevision.org/.

North American Waterfowl Management Plan. 2014. *North American Waterfowl Management Plan: Revised Objectives An Addendum to the 2012 North American Waterfowl Management Plan*. http://nawmprevision.org.

North American Bird Conservation Initiative Canada. 2012. *The State of Canada's Birds, 2012*. Environment Canada, Ottawa. Canada. 36 p.

Pellerin, S. and Poulin, M. 2013. *Analyse de la situation des milieux humides au Québec et recommandations à des fins de conservation et de gestion durable*. Rapport final pour Ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs. 104 p.

Vasseur, L. et Catto, N. 2008 : « Canada-atlantique »; dans Vivre avec les changements climatiques au Canada : édition 2007, D.S. Lemmen, F.J. Warren, J. Lacroix et E. Bush (éditeurs); Gouvernement du Canada, Ottawa (Ontario), 2008, pp. 119-170. https://www.rncan.gc.ca/environnement/ressources/publications/impacts-adaptation/rapports/evaluations/2008/10254

Nova Scotia Forest Inventory GIS Layer.

U.S. Fish and Wildlife Service and Canadian Wildlife Service 2017. *Black Duck Joint Venture Strategic Plan, 2015-2019*. Patuxent Wildlife Research Refuge, Laurel, MD 20708.

ANNEXES

ANNEXE 1 :

STRUCTURE ORGANISATIONNELLE DU PLAN CONJOINT DES HABITATS DE L'EST

Conseil de gestion du Plan conjoint des habitats de l'Est

- Environnement et Changement climatique Canada – Service canadien de la faune (régions de l'Ontario, du Québec et de l'Atlantique)
- Ministère des Richesses naturelles et des Forêts de l'Ontario
- Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs du Québec
- Ministère de l'Énergie et du Développement des ressources du Nouveau-Brunswick
- Ministère des Ressources naturelles de la Nouvelle-Écosse
- Ministère des Communautés, des Terres et de l'Environnement de l'Île-du-Prince-Édouard
- Ministère des Pêches et des Ressources foncières de Terre-Neuve-et-Labrador
- Canards Illimités Canada
- Conservation de la nature Canada
- Études d'Oiseaux Canada
- Habitat faunique Canada

Coordonnateur du PCHE (SCF)

(même personne)

SCF (Québec)
Coordonnateur régional

SCF (Atlantique)
Coordonnateur régional

Comités directeur et technique provinciaux du Plan conjoint des habitats de l'Est
chacun ayant un coordonnateur provincial

- Ontario Comité directeur et technique
- Québec Comité directeur
- Nouveau-Brunswick Comité directeur et technique
- Nouvelle-Écosse Comité directeur et technique
- Île-du-Prince-Édouard Comité directeur et technique
- Terre-Neuve-et-Labrador Comité directeur et technique
- Québec Comité technique

ANNEXE 2 :

ESPÈCES PRIORITAIRES PAR RÉGION DE CONSERVATION DES OISEAUX (RCO) ET DANS LE PCHE (ADAPTÉ DEPUIS LES STRATÉGIES DE RCO)

Espèces prioritaires	RCO 3	RCO 7	RCO 8	RCO 12	RCO 13	RCO 14	Priorité pour PCHE
Oiseaux terrestres							
Aigle royal	X	X	X	X		X	
Alouette hausse-col						X	
Autour des palombes			X	X		X	
Balbuzard pêcheur						X	
Bec-croisé bifascié		X					
Bec-croisé des sapins			X	X			
Bruant à face noire		X					
Bruant à gorge blanche		X	X	X		X	
Bruant chanteur				X			
Bruant de Henslow					X		
Bruant de Le Conte		X					
Bruant de Lincoln		X					
Bruant de Nelson		X			X	X	
Bruant des champs				X	X	X	
Bruant des marais		X	X	X			
Bruant des prés					X	X	
Bruant fauvre		X	X				
Bruant sauterelle					X		
Bruant vespéral				X	X		
Busard Saint-Martin					X		
Buse à épaulettes				X	X	X	
Buse pattue	X	X					
Cardinal à poitrine rose				X	X	X	
Chouette épervière		X					
Chouette lapone				X			
Chouette rayée					X		
Colin de Virginie					X		
Coulicou à bec noir			X	X			
Crécerelle d'Amérique				X	X		
Durbec des sapins		X	X	X		X	
Effraie des clochers					X		

Espèces prioritaires	RCO 3	RCO 7	RCO 8	RCO 12	RCO 13	RCO 14	Priorité pour PCHE
Engoulevent bois-pourri			X	X	X	X	
Engoulevent d'Amérique		X	X	X	X	X	
Épervier brun				X	X	X	
Faucon émerillon		X					
Faucon gerfaut	X	X					
Faucon pèlerin (anatum/tundrius)	X	X	X	X	X	X	
Gélinotte huppée			X	X		X	
Goglu des prés			X	X	X	X	
Grimpereau brun			X	X	X	X	
Grive à joues grises	X	X				X	
Grive de Bicknell			X			X	
Grive des bois				X	X	X	
Grive fauve				X		X	
Gros-bec errant			X	X		X	
Harfang des neiges	X	X	X				
Hibou des marais	X		X	X	X	X	
Hibou moyen-duc			X		X		
Hirondelle à front blanc			X	X			
Hirondelle à ailes hérissées				X	X		
Hirondelle bicolore			X	X		X	
Hirondelle de rivage			X	X	X	X	
Hirondelle noire			X		X		
Hirondelle rustique			X	X	X	X	
Lagopède alpin	X						
Martinent ramoneur			X	X	X	X	
Martin-pêcheur d'Amérique		X	X	X	X	X	
Mésange à tête brune		X	X			X	
Mésangeais du Canada		X	X			X	
Moqueur chat				X			
Moqueur roux				X	X	X	
Moucherolle à côtés olive		X	X	X	X	X	
Moucherolle à ventre jaune			X	X			
Moucherolle des aulnes		X	X		X		
Moucherolle tchébec				X			
Moucherolle vert			X		X		
Nyctale de Tengmalm			X	X		X	
Oriole de Baltimore					X		
Paruline à ailes bleues					X		

Espèces prioritaires	RCO 3	RCO 7	RCO 8	RCO 12	RCO 13	RCO 14	Priorité pour PCHE
Paruline à ailes dorées				X	X	X	
Paruline à cauchon					X		
Paruline à collier						X	
Paruline à couronne rousse		X			X	X	
Paruline à flancs marron			X	X			
Paruline à gorge grise			X	X			
Paruline à gorge noire			X	X		X	
Paruline à gorge orangée			X	X		X	
Paruline à joues grises			X	X			
Paruline à poitrine baie		X	X	X		X	
Paruline à tête cendrée			X			X	
Paruline azurée				X	X		
Paruline bleue				X		X	
Paruline couronnée			X	X		X	
Paruline de Kirtland					X		
Paruline des prés				X	X		
Paruline du Canada		X	X	X	X	X	
Paruline flamboyante						X	
Paruline hochequeue				X	X		
Paruline masquée				X			
Paruline noir et blanc			X				
Paruline obscure		X	X	X		X	
Paruline orangée					X		
Paruline polyglotte					X		
Paruline rayée		X					
Paruline tigrée		X				X	
Paruline triste			X	X		X	
Paruline verdâtre			X	X			
Petit-duc maculé					X		
Petite Buse				X			
Petite Nyctale			X	X	X	X	
Pic à dos noir			X				
Pic à dos rayé		X	X	X		X	
Pic à tête rouge				X	X		
Pic flamboyant			X	X	X	X	
Pic masculé			X	X			
Pie-grièche grise		X					
Pie-grièche migratrice				X	X		

Espèces prioritaires	RCO 3	RCO 7	RCO 8	RCO 12	RCO 13	RCO 14	Priorité pour PCHE
Pioui de l'Est				X	X	X	
Plectrophane des neiges	X						
Pygargue à tête blanche		X	X	X	X	X	
Quiscale rouilleux		X	X	X		X	
Roitelet à couronne rubis			X	X			
Roselin pourpré			X	X		X	
Sittelle à poitrine blanche						X	
Sizerin blanchâtre	X						
Sturnelle des prés			X	X	X	X	
Tétras du Canada		X	X			X	
Tohi à flancs roux					X	X	
Tohi à flancs roux				X	X		
Traquet motteux	X						
Troglodyte à bec court				X	X	X	
Troglodyte des forêts			X				
Tyran tritri			X		X	X	
Vacher à tête brune						X	
Viréo à gorge jaune					X	X	
Viréo à tête bleue			X			X	
Viréo de Philadelphie			X				
Oiseaux de rivage							
Barge hudsonienne					X		
Barge marbrée		X					
Bécasse d'Amérique				X	X	X	
Bécasseau à croupion blanc	X	X	X	X	X	X	
Bécasseau maubèche de la sous-espèce rufa		X		X	X	X	
Bécasseau minuscule	X	X					
Bécasseau roussâtre					X		
Bécasseau sanderling						X	
Bécasseau semipalmé	X	X			X	X	
Bécasseau variable		X				X	
Bécasseau violet							
Bécassin roux (griseus)		X			X	X	
Bésassine de Wilson		X	X	X	X	X	
Chevalier grivelé					X	X	
Chevalier semipalmé					X	X	
Chevalier solitaire		X	X	X		X	

Espèces prioritaires	RCO 3	RCO 7	RCO 8	RCO 12	RCO 13	RCO 14	Priorité pour PCHE
Courlis corlieu		X	X	X	X	X	
Courlis esquimau		X					
Grand Chevalier		X	X				
Maubèche des champs					X	X	
Petit Chevalier		X	X			X	
Phalarope à bec étroit						X	
Phalarope à bec large			X		X	X	
Phalarope de Wilson					X		
Pluvier argenté					X	X	
Pluvier bronzé	X				X	X	
Pluvier kildir				X	X	X	
Pluvier semipalmé		X			X		
Pluvier siffleur de la sous-espèce cicumcinctus				X	X		
Pluvier siffleur de la sous-espèce melodus						X	
Tournepierre à collier						X	
Oiseaux aquatiques							
Bihoreau gris				X	X		
Butor d'Amérique		X	X	X	X	X	
Cormoran à aigrettes						X	
Fou de Bassin						X	
Foulque d'Amérique				X	X		
Gallinule d'Amérique				X			
Goéland argenté			X	X		X	
Goéland marin				X	X	X	
Grand Aigrette					X		
Grand Cormoran						X	
Grand Héron					X		
Grèbe à bec bigarré				X		X	
Grèbe esclavon							
Grèbe esclavon (Population de l'Ouest)			X	X	X		
Grèbe esclavon (Population des îles Madeline)						X	
Grèbe jougris			X	X	X		
Grue de Canada				X	X		
Guifette noire			X	X	X	X	
Guillemot à miroir						X	

Espèces prioritaires	RCO 3	RCO 7	RCO 8	RCO 12	RCO 13	RCO 14	Priorité pour PCHE
Guillemot de Brünnich	X					X	
Guillemot marmette						X	
Héron vert				X		X	
Labbe parasite		X					
Macareux moine						X	
Marouette de Caroline		X		X	X	X	
Mergule nain							
Mouette blanche							
Mouette de Bonaparte		X			X	X	
Mouette pygmée					X		
Mouette tridactyle						X	
Océanite cul-blanc						X	
Pélican d'Amérique			X	X			
Petit Blongios				X	X	X	
Petit Pingouin						X	
Plongeon catmarin	X						
Plongeon du Pacifique		X					
Plongeon huard	X	X	X	X	X	X	
Râle de Virginie				X	X	X	
Râle élégant					X		
Râle jaune		X	X	X	X	X	
Sterne arctique	X	X	X			X	
Sterne caspienne				X	X		
Sterne de Dougall						X	
Sterne de Forster					X		
Sterne pierregarin				X	X	X	
Sauvagine							
Arlequin plongeur	X						
Arlequin plongeur, population de l'Est		X				X	Oui
Bernache cravant		X			X	X	
Bernache du Canada, population de l'Atlantique	X	X			X	X	Oui
Bernache du Canada, population de l'Atlantique Nord	X	X				X	Oui
Bernache du Canada, population de la vallée du Mississippi							Oui
Bernache du Canada, population du sud de la baie James				X	X		Oui

Espèces prioritaires	RCO 3	RCO 7	RCO 8	RCO 12	RCO 13	RCO 14	Priorité pour PCHE
Bernache du Canada, population nichant dans les zones tempérées dans l'Est du Canada				X	X	X	Oui
Bernache du Canada, population résidente					X		Oui
Canard branchu				X	X	X	
Canard colvert			X	X	X	X	Oui
Canard d'Amérique			X				
Canard noir		X	X	X	X	X	Oui
Cygne siffleur					X		Oui
Eider à duvet (*borealis*)	X	X	X				Oui
Eider à duvet (*dresseri*)			X	X	X	X	Oui
Eider à duvet (*sedentaria*)	X	X				X	
Eider à tête grise							
Fuligule à collier			X	X	X	X	Oui
Fuligule à dos blanc					X		
Fuligule à tête rouge					X		
Fuligule milouinan				X	X		
Garrot à œil d'or			X	X	X	X	Oui
Garrot d'Islande, population de l'Est				X		X	Oui
Grand Harle			X	X	X		
Harelde kakawi	X		X	X	X	X	Oui
Harle couronné				X	X		
Harle huppé		X				X	
Macreuse à bec jaune		X	X	X		X	Oui
Macreuse à front blanc		X	X	X		X	
Macreuse brune				X			
Oie des neiges					X		
Petit Fuligule			X	X	X		Oui
Petit Garrot			X	X			
Sarcelle à ailes bleues				X	X		
Sarcelle d'hiver			X	X	X	X	Oui

ANNEXE 3 :

AUTRES ESPÈCES DE SAUVAGINE NICHEUSE PRIORITAIRES À L'ÉCHELLE PROVINCIALE

Province	Espèces
Ontario	
	Canard branchu
	Fuligule à dos blanc
	Garrot à œil d'or
	Grand Harle
	Harle couronné
	Macreuse brune
	Macreuse à front blanc
	Sarcelle à ailes bleues
Québec	
	Arlequin plonger, population de l'Est
	Bernache cravant, population de l'Atlantique
	Canard branchu
	Canard chipeau
	Fuligule à tête rouge
	Garrot d'Islande, population de l'Est
	Garrot à œil d'or
	Harle couronné
	Macreuse brune
Nouveau-Brunswick	
	Canard branchu
	Garrot à œil d'or
l'Île-du-Prince-Édouard	
	Sarcelle à ailes bleues
Terre-Neuve-et-Labrador	
	Garrot à œil d'or

ANNEXE 4 :

SOMMAIRES ET OBJECTIFS EN MATIÈRE D'HABITAT DU PCHE PAR PROVINCE

ONTARIO

Partenaires

- Environnement et Changement climatique Canada – Service canadien de la faune
- Ministère des Richesses naturelles et des Forêts de l'Ontario
- Ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation et des Affaires rurales de l'Ontario
- Canards Illimités Canada
- Conservation de la nature Canada
- Études d'Oiseaux Canada

Milieux humide Herb Kebbel proche de Sparta, Ontario/David McLachlan

FIGURE 4

Aires de conservation prioritaires de l'habitat du PCHE pour l'Ontario

Le PCHE pour l'Ontario a déterminé des aires de conservation prioritaires d'habitat dans la province et la plupart d'entre elles se trouvent dans le sud de l'Ontario, où la perte de milieux humides a été la plus importante :

- Aires naturelles prioritaires pour la conservation de la biodiversité;
- Aires prioritaires de reproduction de la sauvagine;
- Aires prioritaires de halte migratoire de la sauvagine (importance continentale, importance provinciale et importance locale).

Aires de conservation prioritaires de l'habitat du PCHE pour l'Ontario

Protection de l'habitat

Le PCHE pour l'Ontario définit la protection de l'habitat comme des activités où les terres sont protégées à long terme ou à perpétuité par la propriété ou par une entente de conservation pour des périodes déterminées. Les projets qui sont retenus pour la protection de l'habitat comprennent l'acquisition de terres de conservation (par achat ou don), des servitudes de conservation qui sont enregistrées sur les titres fonciers, et des ententes de conservation avec des propriétaires fonciers privés pour protéger leurs terres pendant des périodes déterminées. Les projets permanents (achat, don et servitude) et à moyen terme (de 10 à 99 ans) sont privilégiés en raison des avantages écologiques associés au maintien à long terme de l'habitat.

Restauration de l'habitat

Le PCHE pour l'Ontario appuie les activités qui rétablissent la fonction écologique et/ou hydrologique des milieux humides qui ont été altérés, endommagés ou dégradés dans la province de l'Ontario. L'initiative de restauration de l'habitat comprend des mesures telles que le contrôle des espèces envahissantes, la plantation de végétation, le contrôle et la modification du drainage, l'aménagement d'ouvrages de régulation des eaux et l'installation de nichoirs pour la sauvagine. La restauration de l'habitat est à grande échelle et souvent spécifique à un site; elle adopte les meilleures pratiques de gestion pour obtenir des résultats (p. ex., des pratiques agricoles telles que des dispositifs d'abreuvement de rechange pour le bétail et des clôtures d'exclusion du bétail).

Gestion de l'habitat

Comprends la gestion et la conservation de l'habitat qui a été maintenu (maintien de l'habitat) ou restauré (restauration de l'habitat) dans le cadre de projets mis en œuvre antérieurement. La gestion de l'habitat, initiative de grande envergure, comprend des mesures telles que l'entretien des clôtures d'exclusion du bétail, des ouvrages de régulation des eaux (p. ex., des digues), l'entretien et la surveillance des structures de nidification de la sauvagine et la gestion continue des espèces envahissantes (p. ex., la lutte contre les phragmites). La gestion de l'habitat, propre à chaque site, utilise les meilleures pratiques de gestion définies lors d'expériences de gestion antérieures pour protéger et conserver les milieux humides de l'Ontario.

Politiques d'utilisation des terres et de gestion des eaux

Le gouvernement de l'Ontario a récemment entrepris l'élaboration d'une stratégie provinciale de conservation des milieux humides qui comprend un certain nombre de buts et de mesures liés aux milieux humides qui seront mis en œuvre à compter de 2017. Le PCHE pour l'Ontario est en mesure d'appuyer le gouvernement de l'Ontario par des activités qui favorisent l'élaboration d'approches stratégiques et l'amélioration d'outils stratégiques pour protéger, restaurer et valoriser les milieux humides de l'Ontario.

TABLEAU 10

Objectifs en matière d'habitat et dépenses prévues pour l'Ontario de 2015 à 2020

Initiative	Milieux humides (hectares)	Habitats associés (hectares)	Total (hectares)	Ressources nécessaires ($)
Protection de l'habitat	**9 870**	**18 720**	**28 590**	**22 339 500**
Permanent (achat, don, servitude)	2 220	2 520	4 740	17 284 500
Moyen terme (10 à 99 ans)	7 650	16 200	23 850	3 255 000
Court terme (< 10 ans)	-	-	-	1 800 000
Restauration de l'habitat	**1 710**	**470**	**2 180**	**15 250 000**
Restauration des milieux humides	1 260	120	1 380	11 400 000
Installation des structures de nidification	-	50	50	15 000
Mise en œuvre de PGB sur des milieux humides	450	300	750	450 000
Mise en œuvre de PGB agricoles sur des habitats associés	-	-	-	3 385 000
Gestion de l'habitat	**106 065**	**289 525**	**395 590**	**26 427 000**
Gestion des projets de milieux humides existants	102 417	289 300	391 717	3 150 000
Projets de désaffectation	48	-	48	492 000
Projets de reconstruction	3 600	225	3 825	22 500 000
Entretien des structures de nidification	-	-	-	285 000 $
Politiques	**-**	**-**	**-**	**5 712 000**
Science	**-**	**-**	**-**	**5 164 500**
Planification de la conservation	**-**	**-**	**-**	**352 000**
Communication et sensibilisation	**-**	**-**	**-**	**1 242 000**
TOTAL	**117 645**	**308 715**	**426 360**	**76 487 000 $**

TABLEAU 11

Sommaire des objectifs en matière d'habitat et dépenses prévues pour l'Ontario de 2015 à 2020

Initiative	Milieux humides (hectares)	Habitats associés (hectares)	Total (hectares)	Ressources nécessaires ($)
Protection de l'habitat	9 870	18 720	28 590	22 339 500
Restauration de l'habitat	1 710	470	2 180	15 250 000
Politiques	-	-	-	5 712 000
Gestion de l'habitat	106 065	289 525	395 590	26 427 000
Science	-	-	-	5 164 500
Planification de la conservation	-	-	-	352 000
Communication et éducation	-	-	-	1 242 000
TOTAL	**117 645**	**308 715**	**426 360**	**76 487 000 $**

Partenaires

Canards Illimités Canada

Environnement et Changement climatique Canada – Service canadien de la faune, Québec

Fondation de la Faune du Québec

Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques

Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs

Conservation de la Nature Canada – région de Québec

Rivière du sud/Canards Illimités Canada

Sur la base des nouvelles connaissances scientifiques et des résultats obtenus durant le dernier plan de mise en œuvre (2007 – 2012), les partenaires du PCHE au Québec ont travaillé trois grands axes pour établir la planification 2015-2020 :

- Élaborer une liste de taxons prioritaires de sauvagine pour le PCHE pour Québec
- Réaliser une carte des secteurs d'interventions; et
- Identifier un projet commun où l'ensemble des partenaires visent à travailler en synergie.

La carte qui suit (**figure 5**) illustre les secteurs d'interventions de même que les programmes définis au vocabulaire uniforme qui y seront déployés.

Aires de conservation prioritaires de l'habitat du PCHE pour Québec

Secteur d'interventions intensives

La majorité des programmes déployée sera à travers :

- protection de l'habitat
- restauration des milieux habitat / des habitats associés
- gestion des actifs de l'habitat.

Secteurs d'interventions extensives

Les partenaires du PCHE miseront principalement sur les programmes associés à l'Initiative Utilisation du sol et gestion des eaux.

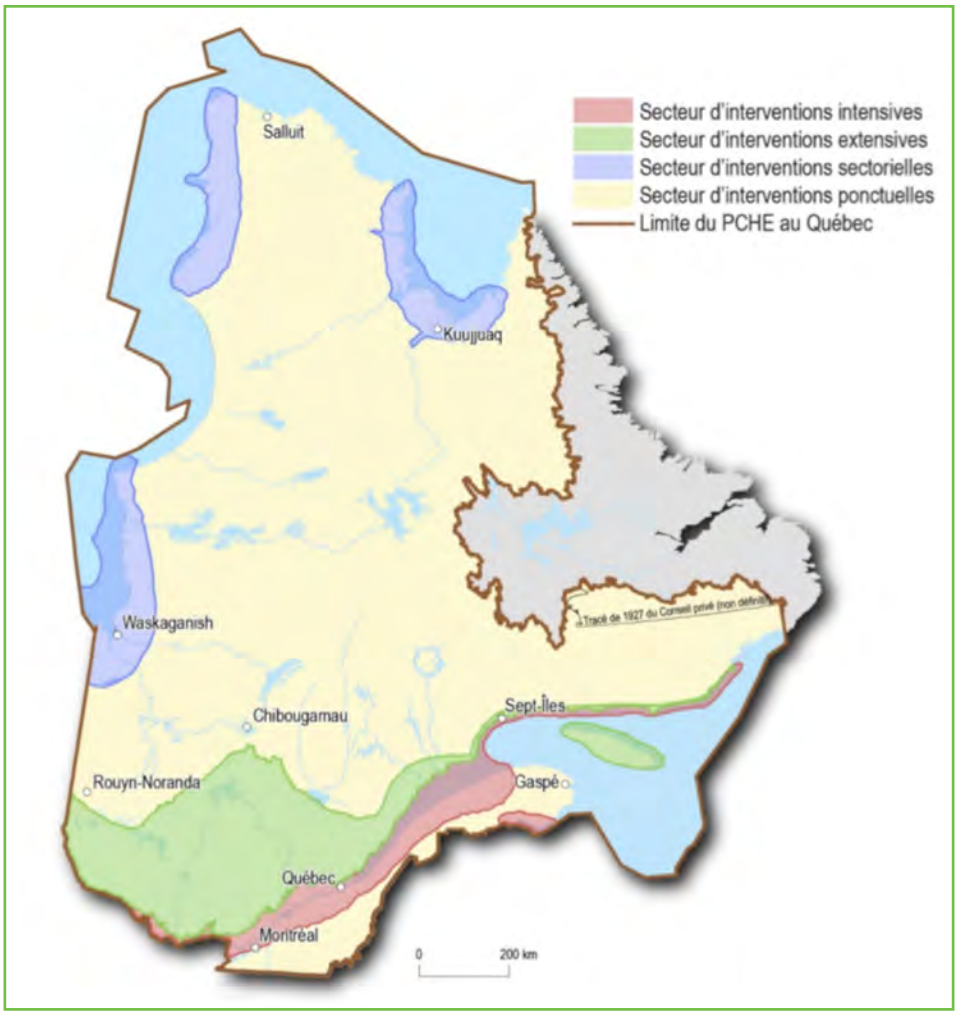

FIGURE 5
Aires de conservation prioritaires de l'habitat du PCHE pour Québec

Secteur d'interventions sectorielles

Pour les partenaires du PCHE au Québec, ce secteur présente un grand défi, du fait de l'éloignement et de l'inaccessibilité du territoire, de sorte que les connaissances sur la sauvagine y sont très limitées (c'est-à-dire seulement via des études d'impacts et inventaires ou projets d'études sur des territoires restreints). D'ici 2020, il est souhaité d'avoir une amorce d'image sur les lieux de rassemblements de la sauvagine durant les étapes essentielles du cycle vital des taxons présents dans ce secteur.

Secteur d'interventions ponctuelles

Dans l'ensemble de ce secteur, le déploiement de programmes relatifs à des Initiatives d'interventions sur l'habitat pourrait être considéré sur la base de critères spécifiques comme : la classe de milieux humides, l'intégrité du milieu environnant, la superficie, la diversité d'habitats pour la sauvagine, la connectivité avec le milieu hydrique, la pression anthropique (type et ampleur) et l'aire naturelle prioritaire de conservation.

Détermination d'un projet commun: Lac Saint-Pierre

Les partenaires du PCHE au Québec ont convenu de collaborer, selon leur capacité et leurs priorités d'intervention, à une première phase d'un projet commun « Restauration et protection d'habitat fauniques au lac Saint-Pierre. (2017-2022) ». La première phase sera 800 hectares de terre restaurées ou protégées. Sans être limitatifs, plusieurs outils pourront être utilisés pour atteindre la cible visée :

- La restauration (par ex.: modification de l'usage des sols, aménagements fauniques)
- La protection d'habitat stratégique (par ex. : acquisition de terres, servitudes de conservation, etc.);
- L'encadrement législatif, réglementaire ou administratif;
- Encadrement et soutien : Pour l'atteinte de la cible, les partenaires s'entendent sur l'importance d'assurer un soutien aux acteurs du milieu et aux promoteurs de projets.

Protection de l'habitat

Les programmes visant des actions à perpétuité dominent cette initiative, au niveau des ressources nécessaires; portés principalement par des acquisitions en fief simple. Les charges à des fins de conservation comptent néanmoins pour environ le tiers des objectifs quant aux superficies. Toujours au niveau des superficies, les actions à moyen et court termes comptent pour le deux tiers des objectifs. Tous ces programmes s'effectueront majoritairement dans le secteur d'interventions intensives.

Cette Initiative inclut aussi les activités associées à la production de la cartographie détaillée des milieux humides. Celle-ci offre des outils d'aide à la décision pour la gestion du territoire dans le Québec méridional principalement dédiés aux municipalités. Au cours de la période du présent plan, les partenaires du PCHE prévoient couvrir prioritairement les régions des Basses-terres du Saint-Laurent pour la portion située dans la région de l'Outaouais, ainsi que de la Plaine du Lac-Saint-Jean (ensemble physiographique découlant du Cadre écologique de référence du MDDELCC). Une étape subséquente vise à compléter l'ensemble des régions habitées du sud du Québec, comme la région de l'Estrie par exemple. L'investissement anticipé pour l'atteinte de cet objectif est près de 2 M$.

Dans les actions à court terme, les partenaires du PCHE prévoient déployer des efforts pour accroître la portée de la conservation par l'entremise de l'information et de la sensibilisation des propriétaires. Ces propriétaires peuvent détenir des propriétés adjacentes à celles déjà protégées via le PCHE ou des terres comportant des milieux recherchés par ce dernier. Ces activités visent à accompagner ces propriétaires afin de les inciter à adopter des comportements ou à gérer leur territoire de façon à favoriser une utilisation compatible avec les milieux naturels. Il y a aussi possibilité que plusieurs de ceux-ci, convaincus par l'expérience, s'intéressent à des actions à moyen terme ou à perpétuité par la suite. Au cours de la période du présent plan, les partenaires du PCHE déploieront des efforts pour atteindre les propriétaires de 2 375 ha de milieux naturels. L'investissement prévu pour l'atteinte de cet objectif est de 1,725 M$.

Restauration des milieux humides / des habitats associés

L'aménagement d'habitats a pour but de pallier les pertes et la dégradation dont les milieux humides font l'objet au fil du temps. Il s'agit d'un moyen d'accroître la productivité d'un site en rétablissant les caractéristiques de l'habitat qui ont été perdues ou dégradées, ou encore d'en créer de nouveaux.

Dans cette Initiative, ce sont les programmes qui porteront sur la restauration des milieux humides qui dominent. Ils s'effectueront majoritairement dans le secteur d'interventions intensives.

Au niveau de la restauration des milieux humides, celle-ci portera principalement sur l'aménagement de marais. De tels projets sont prévus surtout dans la vallée de la rivière des Outaouais et le couloir du fleuve St-Laurent, prioritairement dans la plaine d'inondation du lac Saint-Pierre. Au cours de la période du présent plan, les

TABLEAU 12
Objectifs en matière d'habitat et dépenses prévues pour le Québec de 2015 à 2020

Initiatives et Programmes	Hectares de milieux humides	Hectares d'habitat associés	Hectares totaux d'habitats (si incapables de ventiler entre milieux humides et habitats associés)	Ressources nécessaires ($)
Protection de l'habitat	**3 992**	**2 340**	**4 860**	**12 307 625**
À perpétuité	1 867	2 090	3 040	8 682 625
Moyen terme	-	-	1 820	1 900 000
À court terme	2 125	250	-	1 725 000
Restauration	**486**	**407**	**150**	**3 125 706**
Milieux humides	486	22	150	2 860 625
Habitats associés	-	385	-	265 081
Utilisation du sol et gestion des eaux	**375**	**-**	**-**	**805 000**
Politiques	-	-	-	495 000
Planification intégrées de l'utilisation des terres	375	-	-	310 000
Gestion des actifs de l'habitat	**15 800**	**12 000**	**335**	**3 986 500**
Milieux humides	12 000	4 000	335	1 502 500
Habitat associé/milieu humide isolé	3 400	8 000	-	1 234 000
Reconstruction	400	-	-	1 250 000
Planification de la conservation	**-**	**-**	**-**	**3 344 765**
Coordination des programmes	-	-	-	3 344 765
Science	**-**	**-**	**-**	**1 783 030**
Sciences	-	-	-	1 701 730
Évaluation des programmes sur l'habitat	-	-	-	10 000
Inventaires de l'habitat / du paysage	-	-	-	71 300
Communication et éducation	**-**	**-**	**-**	**1 118 000**
Communication et éducation	-	-	-	1 116 000
Retombées des succès de conservation	-	-	-	2 000
Sous-total de colonnes	**20 653**	**14 747**	**5 345**	**26 470 626**
GRAND TOTAL (tout habitat confondu)	**117 645**			**26 470 626 $**

partenaires du PCHE déploieront des efforts pour restaurer 658 ha de milieux humides pour un investissement prévu de 2,86 M$.

Au niveau de la restauration des habitats associés, celle-ci repose sur la mise en œuvre des pratiques de gestion optimale dans le domaine de l'agriculture, l'ajout et le suivi de structures de nidification et l'utilisation de couvert de nidification ensemencé en tant qu'habitat pour la sauvagine. Au cours de la période du présent plan, les partenaires du PCHE déploieront des efforts pour restaurer 385 ha d'habitats associés pour un investissement prévu de 0,265 M$.

Utilisation du sol et gestion des eaux

Cette initiative se décline en deux éléments : Politiques et programmes fondés sur des mesures incitatives (initiatives dans le cadre desquelles les partenaires s'efforcent d'augmenter le financement pour ces programmes incitatifs ou la façon dont ils sont gérés) et Politiques fondées sur des règlements : initiatives et stratégies réglementaires et qui relèvent habituellement davantage du gouvernement.

Concernant la loi sur les milieux humides et hydriques, les partenaires du PCHE contribuent de diverses façons à encourager l'adoption d'un nouveau cadre législatif pour la protection et pour l'utilisation durable des milieux humides et des habitats associés, en vue du maintien de services écologiques essentiels et de la qualité de l'eau.

Quant à la Planification intégrée de l'utilisation des terres, les partenaires du PCHE réaliseront un projet dans la région administrative du Bas-Saint-Laurent visant à démontrer la faisabilité d'intervenir sur des milieux humides et des habitats associés afin de supporter des espèces d'oiseaux autres que la sauvagine et en impliquant directement les communautés humaines locales.

Gestion des actifs de l'habitat

Dans cette Initiative, les interventions portent toujours sur des propriétés protégées. Elles sollicitent des programmes liés aux milieux humides ou aux habitats associés ainsi qu'à la reconstruction d'aménagements fauniques. La portée de cette Initiative couvrira uniquement le Québec méridional (partie des secteurs d'interventions intensives, extensives et ponctuelles).

Pour ce qui est de la gestion des actifs portant sur les milieux humides et les habitats associés, les activités comprennent notamment : la surveillance, les rencontres avec les communautés locales, la gestion des utilisateurs, l'installation de signalisation, l'entretien de base, l'acquittement des charges foncières et autres.

Du côté de la Reconstruction des milieux humides, l'arrivée à la fin de vie utile de plusieurs aménagements existants justifie d'investir des ressources afin de :

- Voir au maintien des aménagements
- Réévaluer les objectifs fauniques et de revoir la conception de chaque aménagement en conséquence;
- Renouveler des ententes avec des propriétaires fonciers (lorsqu'applicable);
- Réduire les risques à l'égard de la sécurité civile (lorsqu'applicable);
- Réduire les conflits d'usages (lorsqu'applicable);
- Mettre à niveau ou remplacer les infrastructures.

Plusieurs aménagements près du canal de Beauharnois, en bordure du lac Saint-Pierre et en Abitibi seront considérés dans le cadre de ce programme. Au cours de la période du présent plan, les partenaires du PCHE déploieront des efforts pour reconstruire 400 ha avec un investissement prévu de 1,25 M$.

Planification de la conservation

La planification de la conservation vise à établir des actions dans les différents programmes afin de répondre aux objectifs du PCHE. Il est donc important de bien connaître les espèces prioritaires et leur habitat, de comprendre les enjeux qui les menacent et d'identifier des actions qui seront bénéfiques pour ces espèces. C'est ainsi que les partenaires du PCHE coordonneront l'ensemble des programmes respectifs.

Science

L'objectif du programme scientifique et de surveillance du PCHE est de travailler sans relâche à l'amélioration des bénéfices au niveau des actions de conservation en fonction des investissements. L'initiative Science permettra notamment d'approfondir les connaissances sur les espèces prioritaires, leurs habitats, leurs besoins et sur les enjeux auxquels ils font face. Ces nouvelles informations permettront alors d'orienter les actions à privilégier (ex. protection de l'habitat, restauration et gestion des actifs).

L'initiative Science sollicitera quatre programmes soient :

- Sciences physiques;
- Sciences de la sauvagine / de la faune;
- Évaluation de programmes;
- Inventaire de l'habitat et du paysage.

Communication et éducation

Les programmes Communication et éducation ainsi que Retombées des succès de conservation seront les principaux outils de déploiement de cette initiative. Les retombées de ces programmes sont multiples autant au niveau des clientèles cibles que de la portée. Ainsi, des activités comme le support et le déploiement du site Internet du PCHE, la promotion d'une bonification des outils législatifs de protection des milieux humides et des habitats associés et du présent plan sont de portée très générale. Il est aussi prévu de rejoindre de façon plus ciblée des groupes scolaires, des propriétaires, des communautés d'agriculteurs, des regroupements de chasseurs et de villégiateurs, ainsi que des utilisateurs des milieux humides et des habitats associés. Les sujets visés sont aussi variés : interprétation de la nature via des visites guidées, des panneaux d'interprétation ou des outils de communication (dépliants et autres documents, conférences et communiqués de presse), développement et mise en œuvre de pratiques de gestion optimales (agriculture, chasse, etc.), découverte de milieux naturels dans le cadre d'activités pour les jeunes et autres, etc.

Deux programmes spécifiques sont destinés à la jeunesse : le premier permettant aux élèves d'en apprendre davantage sur les milieux humides et les habitats qui leur sont associés, de même qu'au sujet de leurs rôles et de l'importance de les préserver, et de devenir des ambassadeurs de leur conservation; le deuxième visant à soutenir les jeunes sauvaginiers de la relève dans l'apprentissage de l'éthique de la chasse et du respect de l'environnement.

TABLEAU 13

Sommaire des objectifs en matière d'habitat et dépenses prévues pour le Québec de 2015 à 2020

Initiative	Milieux humides (hectares)	Habitats associés (hectares)	Total (hectares)	Ressources nécessaires ($)
Protection de l'habitat	7 394	3 798	11 192	12 307 625
Restauration de l'habitat	591	452	1 043	3 125 706
Politiques	375	-	375	805 000
Gestion de l'habitat	16 034	12 101	28 135	3 986 500
Science	-	-	-	1 783 030
Planification de la conservation	-	-	-	3 344 765
Communication et éducation	-	-	-	1 118 000
TOTAL	**24 394**	**16 351**	**40 745**	**26 470 626 $**

NOUVEAU-BRUNSWICK

Partenaires

- Ministère de l'Énergie et du Développement des ressources du Nouveau-Brunswick
- Ministère de l'Environnement du Nouveau-Brunswick
- Environnement et Changement climatique Canada, Service canadien de la faune, Atlantique
- Ministère de la Défense nationale, Base des Forces canadiennes Gagetown
- Canards Illimités Canada
- Conservation de la nature Canada
- Fondation pour la protection des sites naturels du Nouveau-Brunswick

Zone écologiquement sensible à l'Île Grindstone, Nouveau-Brunswick/Don Vail

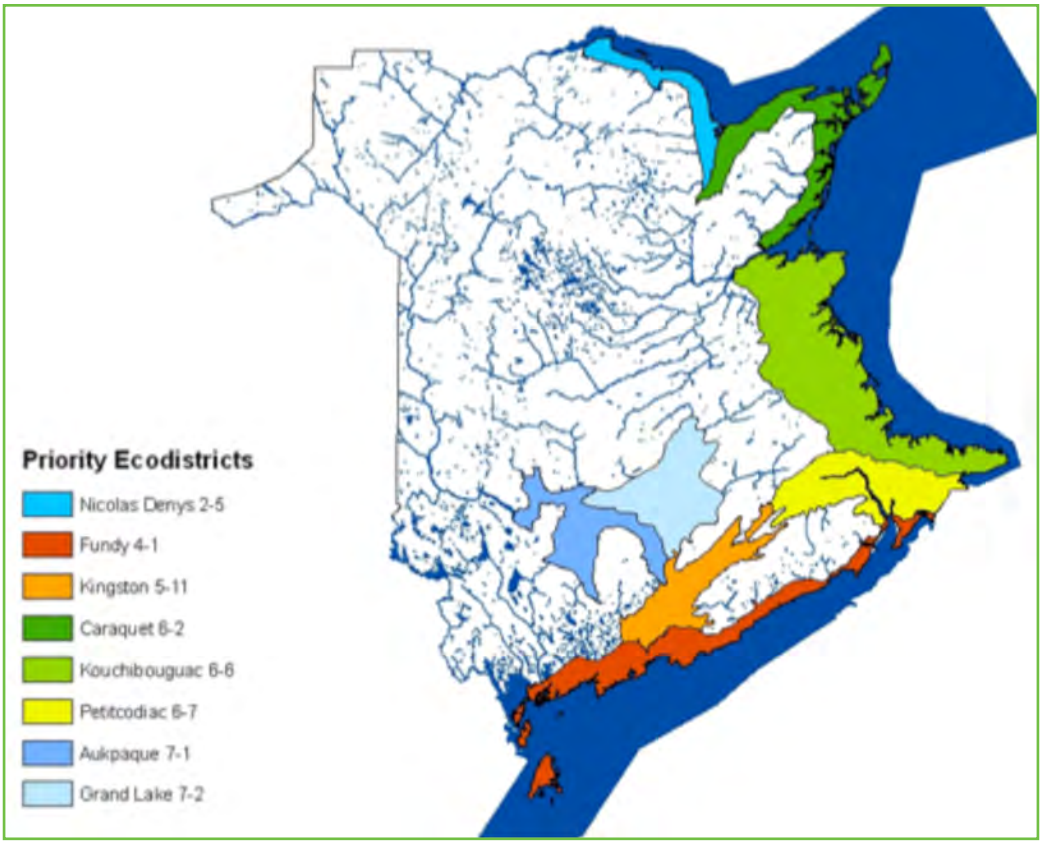

FIGURE 6

Aires de conservation prioritaires de l'habitat du PCHE pour le Nouveau-Brunswick

Maintien de l'habitat

Le PCHE-NB continuera de concentrer ses efforts de protection de l'habitat dans les écodistricts prioritaires du PNAGS. Le maintien de l'habitat permettra de protéger 1 159 hectares (352 de milieux humides et 807 des habitats associés) dans ces écodistricts, en mettant l'accent sur les mesures permanentes de maintien de l'habitat. Des efforts de protection de l'habitat à moyen terme, tels que des ententes de conservation de 30 ans, seront également déployés.

Restauration des milieux humides/de l'habitat connexe

La restauration des milieux humides se concentrera sur des terres protégées en permanence et sur l'amélioration de la productivité de l'habitat à partir de conditions dégradées. La restauration hydrologique d'anciens projets qui fonctionnent mal contribuera à l'atteinte des buts du PNAGS sur 220 hectares. Les structures de nidification de la sauvagine nichant dans des cavités continueront d'être une priorité pour les espèces prioritaires du PCHE-NB (p. ex., le canard branchu et le garrot à œil d'or).

Compensation des milieux humides

La mise en œuvre de la Politique de conservation des milieux humides du Nouveau-Brunswick a mené à l'adoption d'une séquence d'atténuation qui préconise l'évitement, la réduction au minimum des répercussions, puis la compensation pour la modification ou la perte de milieux humides. Les gains nets dans l'habitat de milieux humides résultant de la compensation contribueront à l'atteinte des buts en matière d'habitat du PCHE-NB sur environ 365 hectares. L'établissement du processus de compensation des milieux humides dans la province fournit un outil supplémentaire pour suivre l'évolution de l'habitat des milieux humides au fil du temps, ce qui est essentiel pour évaluer le succès de la politique sur les milieux humides et le changement net des milieux humides au Nouveau-Brunswick.

Gestion

Cette activité est menée dans des habitats protégés de milieux humides et/ou des habitats associés afin de maintenir la capacité de charge de la sauvagine migratrice et d'autres espèces fauniques à des niveaux optimaux. Le PCHE-NB gèrera 15 870 hectares d'habitat protégé afin de soutenir et d'accroître la capacité du paysage en maintenant la qualité des habitats existants des terres du PCHE-NB.

Politiques d'utilisation des terres et de gestion des eaux

On s'est beaucoup intéressé à la délimitation et à la classification des milieux humides et des aires humides au Nouveau-Brunswick. Le besoin fondamental d'établir des politiques, des lignes directrices opérationnelles et des objectifs de gestion clairs exige l'élaboration d'inventaires indiquant l'emplacement, la superficie et le type de tous les milieux humides de la province.

Actuellement, au Nouveau-Brunswick, les milieux humides sont cartographiés par l'interprétation de photographies aériennes dans le cadre d'un système intégré de classification des terres. Depuis 2013, la technologie LiDAR est utilisée au Nouveau-Brunswick pour produire un inventaire forestier amélioré (IFE) pour les terres forestières. L'IFE actuel décrit la structure de la forêt, et il est utilisé en combinaison avec la photo-interprétation traditionnelle pour la gestion de la forêt. Pour appuyer les efforts de conservation, on évalue actuellement la faisabilité de l'utilisation des données LiDAR pour modéliser la répartition et la quantité de milieux humides et d'habitats riverains forestiers prioritaires. D'autres approches de télédétection par satellite sont à l'étude en vue de leur intégration dans les mises à jour futures de l'inventaire.

En plus d'évaluer l'efficacité des politiques et des règlements existants, la cartographie des milieux humides provinciaux est un outil essentiel pour la détermination et le suivi des changements de l'habitat au fil du temps. Ces outils continueront d'être mis à jour en tant que mécanisme essentiel à la délimitation des milieux humides de la province et au suivi des changements d'habitat pour les espèces prioritaires de sauvagine et d'autres oiseaux migrateurs et non migrateurs.

Science

Surveillance des marais

Depuis 2012, en partenariat avec Études d'Oiseaux Canada, le PCHE-NB a mis en œuvre un programme de surveillance des marais (PSM) pour aider à évaluer et à surveiller l'état de toutes les espèces associées aux milieux humides et leurs habitats. En particulier, le PSM met l'accent sur l'obtention d'informations de base pour les espèces de milieux humides discrètes et solitaires qui ne font pas l'objet d'autres études. Depuis, le programme a été élargi pour inclure les milieux humides forestiers et il aide à évaluer les efforts actuels de conservation du PCHE, à orienter et à prioriser la restauration et la protection des milieux humides et à établir les tendances des populations d'espèces des milieux humides. Le PSM est un outil qui encourage aussi les défenseurs et les intendants locaux des milieux humides d'eau douce, côtiers et forestiers.

Planification de la conservation

Les activités de planification et de coordination associées à l'exécution des programmes de conservation du PCHE-NB impliquent une coordination gouvernementale et non gouvernementale, ONG par l'élaboration de plans et de stratégies visant à orienter les activités de conservation dans les habitats des milieux humides et des habitats associés de la province.

Communications et sensibilisation

Les partenaires du PCHE-NB élaborent des projets de sensibilisation qui comprennent le projet Sur la piste des marais (programme d'éducation des jeunes de CIC), des programmes de bénévolat en conservation et des projets d'intendance des terres. Les partenaires rejoignent le public par les médias et l'éducation (p. ex., documentation de relations publiques, expositions d'interprétation, brochures, conférences de presse, présentations et sites Web).

TABLEAU 14

Sommaire des objectifs en matière d'habitat et dépenses prévues pour le Nouveau-Brunswick de 2015 à 2020

Initiative	Milieux humides (hectares)	Habitats associés (hectares)	Total (hectares)	Ressources nécessaires ($)
Protection de l'habitat	352	807	1 159	2 057 903
Restauration de l'habitat	545	40	585	1 690 000
Politiques	-	-	-	310 000
Gestion de l'habitat	14 330	1 540	15 870	2 465 000
Science	-	-	-	625 000
Planification de la conservation	-	-	-	822 000
Communication et éducation	-	-	-	1 450 000
TOTAL	**15 227**	**2 387**	**17 614**	**9 419 903 $**

NOUVELLE-ÉCOSSE

Partenaires

- Ministère des Ressources naturelles de la Nouvelle-Écosse
- Ministère de l'Agriculture de la Nouvelle-Écosse
- Environnement et Changement climatique Canada, Service canadien de la faune, Atlantique
- Canards Illimités Canada
- Conservation de la nature Canada

Anse Deep/Conservation de la nature Canada

Protection de l'habitat

Les partenaires du PCHE pour la Nouvelle-Écosse concentreront leurs efforts de protection permanente de l'habitat principalement sur les terres dont la restauration est possible et les milieux humides importants menacés. Cela comprendra également le programme de protection des terres dont les propriétaires sont inconnus, la priorité étant accordée aux marais salés et aux habitats des îles côtières. Les efforts de protection de l'habitat à moyen terme comprennent la signature d'ententes de conservation de 30 ans avec de nouveaux propriétaires fonciers privés. Les efforts de maintien de l'habitat permettront de protéger 1 131 hectares d'habitat (452 hectares de milieux humides et 679 hectares des habitats associés).

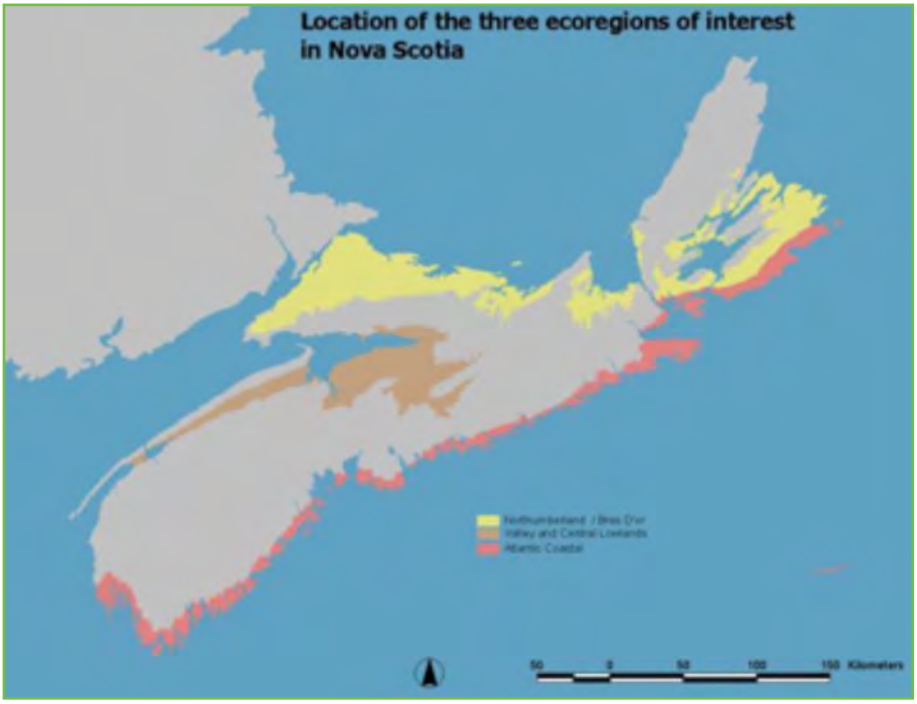

FIGURE 7

Aires de conservation prioritaires de l'habitat du PCHE pour la Nouvelle-Écosse

Restauration des milieux humides et des habitats associés

Mise en œuvre des pratiques de gestion bénéfiques (PGB) agricoles : Le programme de biodiversité agricole de la Nouvelle-Écosse, un programme d'intendance clé sur les fermes, fait la promotion des pratiques de gestion bénéfiques (PGB) par l'élaboration de plans de conservation de la biodiversité agricole. Ces plans décrivent les activités que les producteurs peuvent mettre en œuvre à la ferme, comme la restauration des milieux humides et des habitats associés, l'installation de clôtures le long des cours d'eau et la récolte tardive du foin, pour accroître l'habitat faunique. Ce programme aura une influence positive sur environ 1 719 hectares (303 hectares de milieux humides et 1 416 hectares des habitats associés).

Atténuation compensatoire : L'exécution des projets de compensation des milieux humides dans la province par CIC est fondée sur les répercussions autorisées par année en vertu de la politique de conservation des milieux humides de la Nouvelle-Écosse. Ce programme devrait restaurer 95 hectares d'habitat (75 hectares de milieux humides et 20 hectares des habitats associés).

Restauration écologique : Conservation de la nature Canada dirige la restauration de la tourbière Big Meadow et des marais connexes sur l'île Brier, en Nouvelle-Écosse, qui ont une longue histoire d'aménagement de fossés et de drainage ayant une incidence sur l'écologie naturelle de la région. Le programme devrait restaurer 40 hectares d'habitat de milieux humides.

Restauration hydrologique : CIC dirige la restauration de plusieurs projets de milieux humides antérieurs au PCHE et de nouveaux projets non financés par l'atténuation. Ce programme devrait restaurer 220 hectares d'habitat (200 hectares de milieux humides et 20 hectares des habitats associés).

Politiques d'utilisation des terres et de gestion des eaux

Politique sur les milieux humides : CIC continuera d'appuyer la politique provinciale sur les milieux humides, de participer à la consultation des intervenants et d'aider les gouvernements lorsque cela est approprié et possible.

Gestion (actifs de l'habitat)

Milieux humides artificiels : petite réparation, entretien général et gestion des projets existants en vertu du *North American Wetland Conservation Act* (NAWCA) en Nouvelle-Écosse, pour un total approximatif de 15 128 hectares d'habitat (10 268 hectares de milieux humides et 4 860 hectares des habitats associés).

Reconstruction de milieux humides : Réparations majeures et remplacement d'ouvrages de régulation des eaux dans le cadre de projets NAWCA en Nouvelle-Écosse, soit environ 200 hectares d'habitat de milieux humides en tout.

Désaffection de milieux humides : La naturalisation de projets précis qui fonctionneront mieux dans leur état historique. Ces activités permettront d'améliorer la fonction des milieux humides et de réduire les coûts futurs d'entretien et de gestion (80 hectares).

Science

Évaluation du programme de l'habitat : Recherche directe pour évaluer l'entretien à long terme des projets gérés afin d'appuyer l'élaboration d'une stratégie de gestion visant à assurer une productivité durable. Les dépenses comprennent le soutien aux étudiants, l'équipement et le temps du personnel. Elle comprend également des programmes de surveillance pour évaluer l'efficacité des efforts de conservation ayant trait à la santé des écosystèmes (milieux humides) et d'atteinte des cibles fixées pour les espèces (sauvagine).

Sciences physiques : À l'aide d'une « terre humide de recherche sur la restauration » nouvellement aménagée, les partenaires du PCHE prévoient étudier l'introduction de l'eau dans des aires restaurées et la façon dont les paramètres chimiques de l'eau changent à mesure que les milieux humides sont restaurés. Cette activité scientifique comprendra également la poursuite de la recherche sur la restauration des marais salés et l'application des résultats à la conception de nouveaux projets de restauration.

Inventaire des habitats et des paysages : Diverses initiatives, y compris l'amélioration de l'inventaire des milieux humides forestière et la cartographie de la zostère marine dans les estuaires de Pugwash et de Musquodoboit Harbour et la mise à jour de l'inventaire des milieux humides de la Nouvelle-Écosse.

Sauvagine et sciences fauniques : Comprend des investissements visant à améliorer le passage du poisson dans les projets de gestion des milieux humides, l'exploration des interactions locales entre le canard noir et le canard colvert, l'écologie de l'eider à duvet et la recherche sur la conservation, l'évaluation des changements dans la répartition de la sauvagine dans la province et les études visant à évaluer l'intégrité écologique des milieux humides forestiers à partir des communautés d'oiseaux, la structure des peuplements et la juxtaposition par rapport aux paramètres de couverture terrestre et d'utilisation des terres.

Planification de la conservation

Outils de coordination et de planification du programme : Les activités de planification et de coordination associées à l'exécution des programmes de conservation du PCHE/PNAGS en Nouvelle-Écosse font appel à une coordination gouvernementale et non gouvernementale, y compris l'élaboration de plans et de stratégies pour orienter les activités de conservation dans les habitats de milieux humides et des habitats associés de la province.

Communication et éducation

Ce volet reflète les efforts déployés par les partenaires du PCHE pour sensibiliser davantage le public à la valeur des milieux humides, y compris divers projets réalisés dans le cadre du programme d'intendance des milieux humides du PCHE, du projet Sur la piste des marais (programme d'éducation des jeunes de CIC) et des communications publiques par les médias et l'éducation (p. ex., documentation de relations publiques, expositions d'interprétation et brochures).

TABLEAU 15

Sommaire des objectifs en matière d'habitat et dépenses prévues pour la Nouvelle-Écosse

Initiative	Milieux humides (hectares)	Habitats associés (hectares)	Total (hectares)	Ressources nécessaires ($)
Protection de l'habitat	452	679	1 131	4 736 043
Restauration de l'habitat	618	1 456	2 074	3 220 000
Politiques	-	-	-	60 000
Gestion de l'habitat	10 548	4 860	15 408	2 460 000
Science	-	-	-	460 000
Planification de la conservation	-	-	-	877 000
Communication et éducation	-	-	-	550 000
TOTAL	**11 288**	**6 375**	**18 613**	**12 363 043 $**

ÎLE-DU-PRINCE-ÉDOUARD

Partenaires

Ministère des Communautés, des Terres et de l'Environnement de l'Île-du-Prince-Édouard

Environnement et Changement climatique Canada, Service canadien de la faune, Atlantique

Canards Illimités Canada

Conservation de la nature Canada

Le projet au marais Gill, Île-du-Prince-Édouard/Tom Duffy

Protection de l'habitat

La protection permanente de l'habitat par CNC sur l'Île-du-Prince-Édouard se concentrera sur les marais salés côtiers et les îles au large des côtes grâce à la protection des terres en fief simple par achat et/ou don. Jusqu'à 242 hectares au total devraient être protégés par CNC au cours de la période de cinq ans. CIC s'associera à la province de l'Île-du-Prince-Édouard pour acheter des terres (jusqu'à 250 hectares) près des aires de gestion de la faune et dans les aires côtières au cours des cinq prochaines années. De plus, un projet visant à déterminer l'étendue des milieux humides côtiers qui devraient être touchés par l'élévation du niveau de la mer aidera à orienter les efforts de protection dans un proche avenir. Les efforts de protection à moyen terme de l'habitat comprendront des ententes de conservation d'une durée de 30 ans avec des propriétaires fonciers privés.

Restauration des milieux humides et des habitats associés

Atténuation compensatoire : La politique de conservation des milieux humides de l'Île-du-Prince-Édouard continuera d'être mise en application par la province en mettant l'accent sur la prévention et l'évitement, puis sur l'atténuation et, en dernier recours, sur la compensation. On s'attend à ce que jusqu'à deux (2) projets (potentiellement 15 hectares) puissent résulter d'une mesure de compensation.

Politiques d'utilisation des terres et de gestion des eaux

La politique de conservation des milieux humides de l'Île-du-Prince-Édouard continuera d'être mise en application en mettant l'accent sur l'évitement.

Gestion (actifs de l'habitat)

Milieux humides artificiels : Entretien général, réparation et gestion des projets existants du NAWCA sur l'Île-du-Prince-Édouard totalisant environ 4 220 hectares d'habitat (1 880 hectares de milieux humides et 2 340 hectares des habitats associés).

Reconstruction de milieux humides : Réparations majeures et reconstructions de contrôles de l'eau de projets du NAWCA sur l'Île-du-Prince-Édouard (environ 40 hectares d'habitat de milieux humides).

Science

Évaluation du programme de l'habitat : Programme de surveillance de l'efficacité de CNC pour évaluer dans quelle mesure les efforts de conservation efficaces contribuent à la santé des écosystèmes (milieux humides) et aux cibles ayant trait aux espèces (sauvagine).

Marais salés côtiers – Projet des répercussions de l'élévation du niveau de la mer : Ce projet visait à : i) déterminer les propriétés qui sont de bonnes candidates à la protection en se basant sur les prévisions de l'étendue des marais salés en 2050; ii) déterminer les obstacles à la migration des marais salés en utilisant les prévisions de l'élévation du niveau de la mer; iii) évaluer la vulnérabilité des bassins de retenue d'eau douce aux inondations résultant de l'élévation du niveau de la mer.

Planification de la conservation

La planification de la conservation pour la province de l'Île-du-Prince-Édouard comprend les éléments suivants :

Plan directeur aquatique/Outils de planification – CNC : 167 000 $ pour l'élaboration d'un plan directeur de conservation afin d'orienter les efforts de conservation dans les habitats aquatiques et riverains;

Plans de conservation des zones naturelles côtières et forestières (PCZN) de l'Île-du-Prince-Édouard – CNC : 30 000 $ pour l'élaboration de plans de conservation des zones naturelles afin d'orienter les activités de conservation;

Marais salés côtiers – Projet des répercussions de l'élévation du niveau de la mer : Ce projet visait à : i) déterminer les propriétés qui sont de bonnes candidates à la protection en se basant sur les prévisions de l'étendue des marais salés en 2050; ii) déterminer les obstacles à la migration des marais salés en utilisant les prévisions de l'élévation du niveau de la mer; iii) évaluer la vulnérabilité des bassins de retenue d'eau douce aux inondations résultant de l'élévation du niveau de la mer (100 000 $).

Communication et éducation

Les communications publiques par les médias et l'éducation (50 000 $ sur cinq ans) comprennent les coûts de la documentation de relations publiques et de produits tels que des présentoirs, des brochures, des conférences de presse, des présentations et des sites Web.

TABLEAU 16

Sommaire des objectifs en matière d'habitat et dépenses prévues pour l'Île-du-Prince-Édouard de 2015 à 2020

Initiative	Milieux humides (hectares)	Habitats associés (hectares)	Total (hectares)	Ressources nécessaires ($)
Protection de l'habitat	300	200	500	400 000
Restauration de l'habitat	5	10	15	225 000
Politiques	-	-	-	50 000
Gestion de l'habitat	2 418	1 894	4 312	1 100 000
Science	-	-	-	175 000
Planification de la conservation	-	-	-	267 000
Communication et éducation	-	-	-	50 000
TOTAL	**2 723**	**2 104**	**4 827**	**2 267 000 $**

TERRE-NEUVE-ET-LABRADOR

Partenaires

- Environnement et Changement climatique Canada – Service canadien de la faune, Atlantique
- Ministère des Pêches et des Ressources terrestres
- Canards Illimités Canada
- Conservation de la nature Canada
- Stewardship Association of Municipalities Inc.
- Habitat faunique Canada

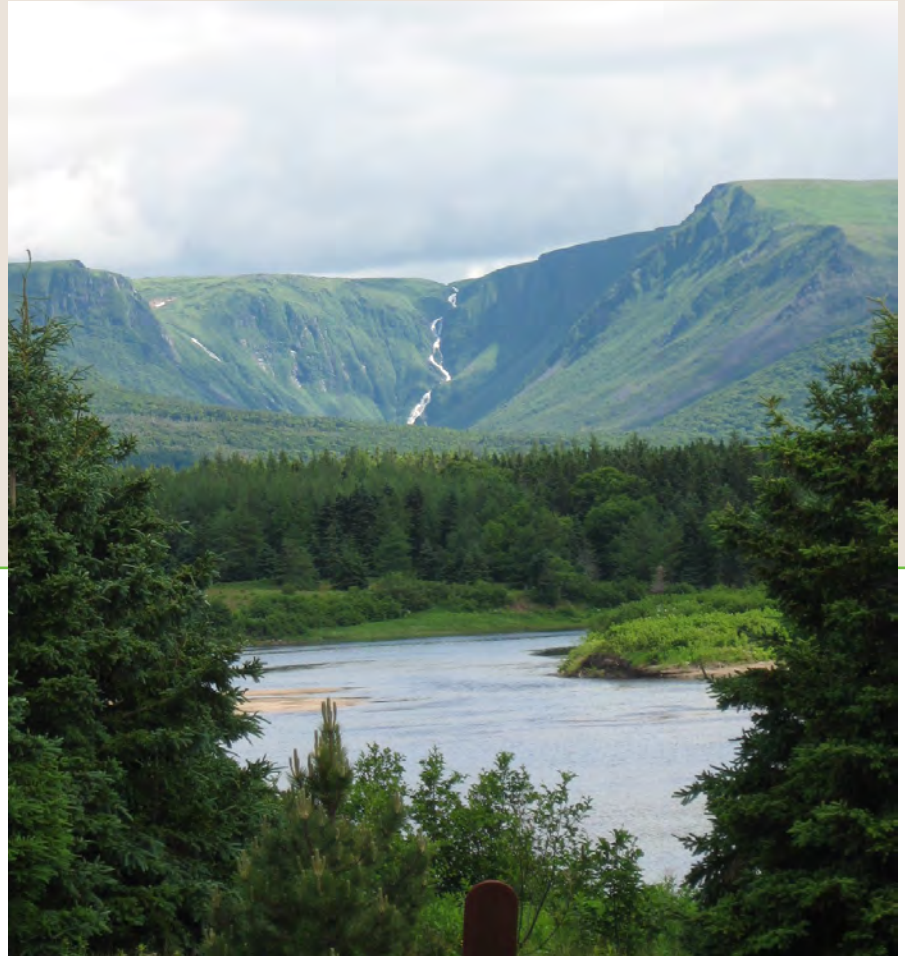

Le Hermitage/Heather Chaffey

Protection de l'habitat

L'un des principaux buts de Conservation de la nature Canada dans le PCHE pour Terre-Neuve-et-Labrador (PCHE-TNL) est de protéger l'habitat à perpétuité, principalement par des acquisitions en fief simple. Il s'agit notamment de simples achats et ventes, de dons de terres, et de dons de terres en tant que dons écologiques partiels ou complets dans le cadre du Programme des dons écologiques d'Environnement et Changement climatique Canada. Ce programme de protection de l'habitat s'accompagne d'activités connexes, y compris la cartographie détaillée de l'habitat et l'inventaire des espèces qui utilisent les terres. CNC continuera de relever les aires hautement prioritaires pour la conservation et d'atteindre les propriétaires fonciers de la région pour voir s'ils sont intéressés à voir leurs terres protégées. Au cours de la période couverte par le plan actuel, CNC vise à protéger les terres privées ayant des milieux humides et les zones tampons connexes, les terres privées dans les zones riveraines, les terres privées avec habitat forestier et les terres privées qui fournissent des zones tampons naturelles aux colonies d'oiseaux de mer.

Guidé par le PCHE, le ministère des Pêches et des Ressources terrestres cherche à faire participer les citoyens à la conservation d'habitats importants pour la faune. Le but est de relever les habitats fauniques productifs et de travailler avec les municipalités, les organismes à but non lucratif, les propriétaires fonciers, les promoteurs et les sociétés afin de trouver un équilibre qui répond aux besoins des générations actuelles tout en assurant la conservation à long terme de l'habitat pour soutenir la faune. Cette participation est officialisée par la signature d'ententes entre les parties. Bien que les ententes servent d'abord et avant tout à protéger un habitat important, le but primordial de ces ententes à long terme est d'accroître la sensibilisation et le sens de la responsabilité personnelle et de l'éthique de conservation des décideurs et des membres de la collectivité à l'égard de la faune et

de l'habitat. Cela se fait par la formation continue et la mobilisation des signataires des ententes. Des commentaires officiels sur les projets d'aménagement sont également formulés dans le cadre de la mise en œuvre continue des ententes approuvées qui sont enchâssées dans les documents de planification municipale et les règlements d'aménagement.

Le Ministère cherche à rehausser le profil des types d'habitats plus productifs et rares, comme les milieux humides, dans le cadre de la planification de l'utilisation des terres municipales, provinciales et fédérales. Cela comprend les efforts déployés en vue de la mise en œuvre du Plan provincial des réseaux des aires naturelles.

Restauration de l'habitat

Canards Illimités Canada évaluera les possibilités de restauration des milieux humides en fonction des priorités et selon les fonds disponibles.

Le ministère des Pêches et des Ressources terrestres cherche à faire participer les citoyens à la restauration et à l'amélioration d'habitats importants pour la faune, principalement des milieux humides pour les espèces d'oiseaux migrateurs. Cela comprend la collaboration avec les signataires d'ententes d'intendance municipales existantes afin de restaurer et d'améliorer activement les habitats de milieux humides endommagés et dégradés. Plus particulièrement, le Ministère appuie ses partenaires en leur fournissant un financement de démarrage, en préparant des propositions de financement et en mettant en œuvre des projets axés sur l'intendance des milieux humides et de l'habitat des oiseaux migrateurs.

Les possibilités de restauration et de valorisation des milieux humides ne sont pas bien connues et non priorisées dans la province. Le partenariat Stewardship Association of Municipalities Inc. (SAM) établit et tient à jour une base de données sur les projets potentiels de restauration et de mise en valeur des milieux humides, en particulier, ceux qui sont associés à des sites de développement historique, souvent situés à l'intérieur des limites de planification municipale. SAM travaille aussi activement en partenariat avec ses municipalités membres et les organismes de conservation de Terre-Neuve-et-Labrador dans le cadre de projets de restauration des milieux humides.

Gestion des biens associés à l'habitat

CIC continuera d'entretenir des sites gérés de milieux humides comprenant environ 890 hectares ainsi que des terres de conservation lui appartenant et totalisant 280 hectares dans diverses régions de Terre-Neuve.

Politiques d'utilisation des terres et de gestion des eaux

Afin de maintenir la base actuelle des habitats de milieux humides, une priorité nationale pour CIC est d'appuyer l'élaboration et la mise en œuvre de politiques de conservation des milieux humides dans tous les provinces et territoires, y compris Terre-Neuve-et-Labrador, et CIC continuera d'encourager les politiques et les règlements qui protègent les milieux humides pour des valeurs multiples. CIC appuiera également la désignation d'aires protégées stratégiques comme la création de la réserve faunique Upper Humber proposée et le plan du réseau d'aires naturelles.

Préconiser l'amélioration des politiques provinciales de gestion de l'habitat, notamment une nouvelle politique de conservation des milieux humides; le but du SAM est de fournir aux gouvernements municipaux et provinciaux, aux membres du public, aux sociétés et aux promoteurs des éclaircissements sur la façon de gérer des projets d'aménagement proposés qui ont des répercussions sur les milieux humides. Le SAM collabore également avec les chercheurs de C-CORE/LOOKNorth et de l'Université Memorial et d'autres partenaires du PCHE-TNL dans le cadre d'un projet de cartographie des milieux humides visant à mieux classer les types de milieux humides, à prioriser les mesures de conservation et à appuyer la mise en œuvre d'une politique provinciale de conservation des milieux humides.

Le ministère des Pêches et des Ressources terrestres dirige la mise en œuvre du PCHE-TNL, notamment par sa participation à une série de comités associés à la planification de la conservation à l'échelle nationale et provinciale, comme le Conseil de gestion du PCHE et les Comités directeur et technique du PCHE-TNL. Le Ministère dirige également un effort de coopération pour élaborer une stratégie provinciale sur les milieux humides et appuyer l'inventaire des milieux humides pour guider le développement et éviter ou réduire les effets négatifs sur les milieux humides de valeur. Cette stratégie fournira un cadre officiel pour appuyer les travaux de conservation actuellement entrepris par les municipalités. L'objectif principal d'une politique provinciale de conservation des milieux humides serait de conserver les milieux humides à Terre-Neuve-et-Labrador au moyen de pratiques de gestion qui établissent un équilibre entre le besoin de protection et le besoin de développement économique durable.

Planification de la conservation

À Terre-Neuve-et-Labrador, Conservation de la nature Canada travaille actuellement dans deux aires naturelles : l'aire naturelle du Sud-Ouest de Terre-Neuve et l'aire naturelle de la péninsule d'Avalon. Ces deux aires naturelles sont visées par des plans de conservation des zones naturelles (PCZN) de 10 ans. En plus des buts d'acquisition de terrains, CNC prévoit assurer une intendance active de toutes les réserves naturelles actuelles de CNC en effectuant une surveillance annuelle des propriétés. CNC participera aussi activement à un certain nombre de partenariats de recherche avec l'Université Memorial, y compris une étude sur le broutage de l'orignal et la modélisation de la forêt, pour planifier la santé à long terme de l'habitat forestier sur les terres de CNC, ainsi qu'une étude en sciences sociales pour apprendre comment mieux collaborer et travailler au sein d'une collectivité de la péninsule d'Avalon.

CIC travaillera à la révision de la stratégie provinciale de conservation de la forêt boréale.

Communication et éducation

L'une des mesures clés de CNC dans la province est de faire participer le public à des activités de conservation bénévoles et de sensibilisation. Le programme des bénévoles en conservation de CNC recrute des gens des localités avoisinantes pour aider à prendre soin des réserves naturelles de CNC tout en apprenant à connaître l'habitat, les animaux et les plantes uniques qui se trouvent à peine plus loin que leur cour arrière. Des intendants fonciers locaux sont engagés pour aider à gérer les réserves naturelles de CNC, en se rendant sur les terrains lorsque CNC ne peut le faire. CNC s'est également engagée à faire des présentations dans les écoles et les clubs naturalistes locaux et à organiser des événements pour diffuser des messages sur la conservation. De plus, CNC continuera d'établir des relations avec nos partenaires de conservation dans la province afin d'aider à collaborer à des initiatives de conservation et à la science de la conservation, dans la mesure du possible.

Le SAM continue d'appuyer le travail du ministère des Pêches et des Ressources terrestres en collaborant avec ses 37 municipalités membres actuelles pour aider à bâtir et à maintenir une éthique de conservation par l'éducation, la sensibilisation et la participation des résidents des villes et des décideurs, souvent par des activités de restauration ou de mise en valeur de l'habitat.

Afin d'améliorer la sensibilisation à la conservation des milieux humides, CIC élargira et exécutera des programmes d'éducation des jeunes, principalement par le projet Sur la piste des marais du programme d'éducation sur les milieux humides, ciblant les écoliers du primaire en plus de chercher à établir un centre d'excellence sur les milieux humides aux élèves de niveau intermédiaire ou secondaire. CIC s'efforcera en outre de faire participer les partisans de la conservation et les bénévoles actuels par des communications ciblées et des possibilités d'intendance. Cela peut inclure la construction et l'installation d'abris de nichoirs visant à compléter l'habitat pour la nidification dans des cavités pour la sauvagine ou l'eider à duvet dans les régions côtières, deux programmes que CIC continuera de mettre en œuvre au moyen de partenariats communautaires.

CIC cherchera à établir des collaborations et des partenariats avec d'autres groupes, des bénévoles, des collectivités autochtones, des membres d'industries et divers paliers de gouvernement, afin d'accroître la capacité d'offrir un programme de conservation efficace dans la province grâce à la conservation de l'habitat, à la recherche scientifique, aux initiatives de politique publique ainsi qu'à des programmes de sensibilisation communautaire et d'éducation environnementale.

TABLEAU 17

Sommaire des objectifs en matière d'habitat et dépenses prévues pour Terre-Neuve-et-Labrador de 2015 à 2020

Initiative	Milieux humides (hectares)	Habitats associés (hectares)	Total (hectares)	Ressources nécessaires ($)
Protection de l'habitat	1 310	15 905	17 215	2 288 648
Restauration de l'habitat	-	225	225	110 000
Politiques	-	-	-	150 000
Gestion de l'habitat	3 188	2 566	6 668	575 000
Science	-	-	-	200 000
Planification de la conservation	-	-	-	150 000
Communication et éducation	-	-	-	450 000
TOTAL	**4 498**	**18 696**	**24 108**	**3 923 648 $**

ANNEXE 5 :

ACTIVITÉS PRIORITAIRES À L'ÉCHELLE DU PCHE ET COÛTS ASSOCIÉS PAR INITIATIVE ET PROVINCE

Initiative		Programme/ Activité	MILIEUX HUMIDES (ha)						HABITATS ASSOCIÉS (ha)					
			ON	QC	NB	NÉ	ÎPE	TNL	ON	QC	NB	NÉ	ÎPE	TNL
Protection de l'habitat	Permanent	Acquisitions	2 220	3 995	252	452	293	100	2 520	3 002	807	679	195	100
	Moyen terme	Ententes de conservations	7 650	1 274	100	0	0	0	16 200	546	0	0	5	0
		Ententes avec des municipalités/ industries (c.-à-d. SAM)	0	0	0	0	7	1 210	0	0	0	0	0	805
	Court terme	Intendance/ Mesures incitatives	0	2 125	0	0	0	0	0	250	0	0	0	15 000
		TOTAL	9 870	7 394	352	452	300	1 310	18 720	3 798	807	679	200	15 905
Restauration de l'habitat		Restauration hydrologique	0	536	220	200	5	0	0	67	0	20	10	0
		Mise en œuvre de PGB sur des milieux humides	450	0	0	0	0	0	300	0	0	0	0	0
		Mise en œuvre de PGB agricoles dans des habitats associés	0	0	0	303	0	0	0	150	0	1 416	0	0
		Atténuation compensatoire	0	0	365	75	0	0	0	0	0	20	0	0
		Restauration écologique	1 260	0	0	40	0	0	120	0	0	0	0	0
		Structures de nidification	0	0	0	0	0	0	50	200	0	0	0	225
		Sensibilisation	0	55	0	0	0	0	0	35	0	0	0	0
		TOTAL	1 710	591	585	618	5	0	470	452	0	1 456	10	225
Gestions des biens associés à l'habitat (GBH)		Milieux humides naturels	0	12 234	5 558		846	412	0	4 101	0	0	0	0
		Milieux humides artificels	58 522	0	7 895	10 268	1 512	1 124	0	0	0	4 860	1 894	0
		Habitats associés et milieux humides connexes	43 895	3 400	0	0	0	0	289 300	8 000	2 417	0	0	2 116
		Reconstruction de milieux humides	3 600	400	200	200	60	830	225	0	0	0	0	0
		Projets de désaffectation	48	0	0	80	0	0	0	0	0	0	0	0
		Structures de nidification	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
		GBH au TOTAL	102 465	15 634	13 453	10 348	2 358	1 536	289 525	12 101	2 417	4 860	1 894	2 566
		Reconstruction au TOTAL	3 600	400	200	200	60	830	225	0	0	0	0	0
Politiques d'utilisation des terres et de gestion des eaux			0	375	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Science			0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Planification de la conservation			0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Communication et éductation			0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
		TOTAUX*	**9 870**	**7 394**	**352**	**452**	**300**	**1 310**	**18 720**	**3 798**	**807**	**679**	**200**	**15 905**

* Les hectares d'habitat protégé, restaurés et gérés ne sont pas culmatifs. Ils sont d'abord sécurisés, puis mis en valeur et ensuite placés sous gestion, le cas échéant.

TOTAL			COÛTS						Coûts quin-quennaux
Milieux humides	Habitats associés	Total	ON	QC	NB	NÉ	ÎPE	TNL	
7 312	7 303	14 615	17 284 500 $	8 682 625 $	2 057 903 $	4 736 043 $	400 000 $	1 038 648 $	34 199 719 $
9 024	16 751	25 775	3 255 000 $	1 900 000 $	$ -	$ -	$ -	$ -	5 155 000 $
1 217	805	2 022	- $	- $	- $	- $	- $	1 250 000 $	1 250 000 $
2 125	15 250	17 375	1 800 000 $	1 725 000 $	- $	- $	- $	- $	3 525 000 $
19 678	40 109	59 787	22 339 500 $	12 307 625 $	2 057 903 $	4 736 043 $	400 000 $	2 288 648 $	44 129 719 $
961	97	1 058	- $	2 860 625 $	1 690 000	400 000 $	225 000 $	- $	5 175 625 $
450	300	750	450 000 $	- $	- $	- $	- $	- $	450 000 $
303	1 566	1 869	3 385 000 $	28 601 $	- $	900 000 $	- $	- $	4 313 601 $
440	20	460	- $	- $	- $	1 800 000 $	- $	- $	1 800 000 $
1 300	120	1 420	11 400 000 $	- $	- $	120 000 $	- $	- $	11 520 000 $
0	475	475	15 000 $	135 000 $	- $	- $	- $	110 000 $	260 000 $
55	35	90	- $	101 480 $	- $	- $	- $	- $	101 480 $
3 509	2 613	6 122	15 250 000 $	3 125 706 $	1 690 000 $	3 220 000 $	225 000 $	110 000 $	23 620 706 $
19 050	4 101	23 151	- $	1 502 500 $	- $	- $	- $	- $	1 502 500 $
79 321	6 754	86 075	2 625 000 $	- $	1 365 000 $	2 000 000 $	400 000 $	300 000 $	6 690 000 $
47 295	301 833	349 128	525 000 $	1 234 000 $	- $	- $	- $	- $	1 759 000 $
5 290	225	5 515	22 500 000 $	1 250 000 $	1 100 000 $	300 000 $	700 000 $	125 000 $	25 975 000 $
128	0	128	492 000 $	- $	- $	160 000 $	- $	- $	652 000 $
0	0	0	285 000 $	- $	- $	- $	- $	150 000 $	435 000 $
145 794	312 913	458 482	3 927 000 $	2 736 500 $	1 365 000 $	2 160 000 $	400 000 $	450 000 $	11 038 500 $
5 290	225	5 515	22 500 000 $	1 250 000 $	1 100 000 $	300 000 $	700 000 $	125 000 $	25 975 000 $
375	0	375	5 712 000 $	805 000 $	310 000 $	60 000 $	50 000 $	150 000 $	7 087 000 $
0	0	0	5 164 500 $	1 783 030 $	625 000 $	460 000 $	175 000 $	200 000 $	8 407 530 $
0	0	0	352 000 $	3 344 765 $	822 000 $	877 000 $	267 000 $	150 000 $	5 812 765 $
0	0	0	1 242 000 $	1 118 000 $	1 450 000 $	550 000 $	50 000 $	450 000 $	4 860 000 $
19 678	**40 109**	**59 787**	**76 487 000 $**	**26 470 626 $**	**9 419 903 $**	**12 363 043 $**	**2 267 000 $**	**3 923 648 $**	**130 931 220 $**

ANNEXE 6 :
ACRONYMES ET ABRÉVIATIONS

ACP	Aire de conservation prioritaire
BBS	Relevé des oiseaux nicheurs
CIC	Canards Illimités Canada
CNC	Conservation de la nature Canada
ECCC	Environnement et Changement climatique Canada
ECN	Équivalent-couple nicheur
EOC	Études d'Oiseaux Canada
HFC	Habitat faunique Canada
ICOAN	Initiative de conservation des oiseaux de l'Amérique du Nord
IPE	Île-du-Prince-Édouard
ISE	Inventaire de la sauvagine de l'Est
NAWCA	North American Wetlands Conservation Act
NB	Nouveau-Brunswick
NE	Nouvelle-Écosse
ON	Ontario
PC	Plan conjoint
PCCM	Plan conjoint des canards de mer
PCCN	Plan conjoint sur le canard noir
PCHE	Plan conjoint des habitats de l'Est
PCZN	Programme de conservation des zones naturelles
PGB	Pratique de gestion bénéfique
PMO	Plan de mise en œuvre
PNAGS	Plan nord-américain de gestion de la sauvagine
PSM	Programme de surveillance des marais
QC	Québec
RCO	Région de conservation des oiseaux
RCSM	Réseau canadien de surveillance des migrations
RORA	Relevé des oiseaux de rivage du Canada atlantique
RORO	Relevé des oiseaux de rivage de l'Ontario
SCF	Service canadien de la faune
SIG	Système d'information géographique
TNL	Terre-Neuve-et-Labrador
USFWS	United States Fish and Wildlife Service
ZRE	Zone de relevé de l'Est

Goglu des prés/CCN Shampers

Rivière Percival, North Enmore/Conservation de la nature Canada

PRINCIPES SCIENTIFIQUES ÉPROUVÉS

APPROCHE EN MATIÈRE DE PARTENARIATS

ÉCHELLE DU PAYSAGE

Des partenaires au service de la conservation
des habitats par oiseaux migrateurs

EHJV Eastern Habitat Joint Venture
PCHE Le plan conjoint des habitats de l'est

www.ehjv.ca